

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 1

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et **exercer votre esprit critique** sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

« On a basculé dans l'idiocratie » : quand les incompetents grimpent les échelons (première partie)

D'après, Romane Ganneval, Le Point, 28/04/2025

Attention, texte tronqué

(...)

Depuis six ans, Pierre travaille comme développeur dans une entreprise informatique. Il maîtrise les outils, connaît les procédures et identifie les points de fragilité. Il sait comment ses collègues travaillent, où ça peut bloquer, et quand il doit intervenir. Alors, quand le poste de responsable s'est libéré, ses collègues ont commencé à espérer que ce serait lui. Il n'avait rien demandé. Mais il s'est laissé prendre au jeu. « Avec tout ce que j'avais investi – le temps, l'énergie, cette connaissance fine des équipes et des clients –, je pensais que ça finirait par me revenir. C'était ce qui me faisait tenir », souffle-t-il.

Quelques semaines plus tard, la direction a expliqué qu'elle avait finalement choisi un autre profil.

Plus jeune, plus à l'aise avec les tableaux de bord, les slides qui défilent et les indicateurs de performance. Pour justifier son choix, elle a dégainé le vocabulaire de rigueur : leadership, formation en management, maîtrise du reporting. Pierre n'a rien dit. Mais il a du mal à dissimuler son amertume : « Je me rends compte qu'aujourd'hui, ce qui compte, ce n'est plus vraiment ce qu'on sait faire, mais la manière dont on le raconte. Il faut savoir se mettre en vitrine, parler la novlangue, acquiescer même quand tout part de travers, et tant pis si ça n'a plus aucun sens. »

Derrière le récit de Pierre, une vérité qui dérange : dans beaucoup d'entreprises, le savoir-faire ne suffit plus. L'ancien contrat moral – on travaille bien, on nous reconnaît – n'a plus cours. Danièle Linhart, sociologue et directrice de recherche au CNRS, évoque une illusion persistante : « On continue de croire que l'entreprise valorise l'expérience, la connaissance du métier. Mais ce qu'on attend désormais d'un manager, ce n'est plus de savoir, c'est de s'ajuster. Lire les signes, adopter les bons codes, se fondre dans la norme. Et surtout, ne pas poser les questions qui dérangent. » Le mérite ne se mesure plus à la compétence, mais à la conformité. Et tant pis si, dans l'ombre, ceux qui font le travail, ceux qui tiennent l'édifice, restent invisibles.

Tristan est chargé de communication dans une start-up parisienne depuis quatre ans. Il occupe l'un de ces postes hybrides, à la frontière de l'écrit, de l'image et du numérique. Rédiger, filmer, monter, diffuser : tout repose sur deux personnes. Si jusqu'ici l'autonomie était la règle, l'arrivée d'un nouveau manager a tout chamboulé. Désormais, il faut rendre des comptes. « Ce nouveau chef n'a jamais rédigé un communiqué, monté une vidéo, ouvert une newsletter. Il ne sait pas ce que ça implique, mais il tranche. Il fixe les délais. Avec assurance. Comme s'il savait ce qu'on faisait et que ça l'intéressait. »

Une semaine après sa prise de poste, le ton était donné : quinze contenus à produire en quatre jours. « Pour lui, une publication LinkedIn, c'est un truc qu'on dicte à ChatGPT entre deux réunions. Ça se poste, ça s'oublie. Alors que nous, on vend l'inverse : une voix, une incarnation, du temps passé », soupire Tristan. Mais ce temps-là ne se voit pas dans les tableaux de bord. Et comme souvent, ce qui n'est pas mesuré n'existe pas. Le trentenaire essaie de ne pas en faire une affaire personnelle. D'ailleurs, ce qu'il dénonce, ce n'est pas un homme, mais une logique. Pas la prise de pouvoir des incompetents caricaturaux, mais l'ascension de ceux qui excellent dans l'art de la forme.

Comme souvent, tout a commencé dès le recrutement. « La première fois qu'on a rencontré notre nouveau manager, il nous a dit qu'il venait d'une boîte de la tech américaine, il a parlé de croissance, d'indicateurs, de nouvelles méthodes. On n'a rien compris, mais ça a plu à notre direction. » Ce que le nouveau chef n'avait pas anticipé, c'était le prix de ses promesses. Comme tant d'autres avant lui, il a appuyé là où c'était le plus simple : sur ses équipes. « Je sais bien que mon manager n'est pas responsable de cette logique, poursuit Tristan. Mais cette déconnexion, quand même... c'est hallucinant ! Ça nous fait perdre un temps considérable. Si on bossait vraiment ensemble, on serait beaucoup plus productifs. On n'aurait pas à perdre du temps à expliquer notre travail, ni les objectifs qu'on peut atteindre, ni ceux qui sont impossibles. Là, franchement, ça n'a aucun sens. On a basculé dans l'idocratie ! »

*

On pourrait croire que le non-sens dont parle Tristan n'est qu'une dérive regrettable du management. Un excès de zèle, peut-être. Ce serait plus rassurant. Pour Danièle Linhart, sociologue, c'est pourtant tout l'inverse : « C'est une organisation pensée qui tient sur ses propres contradictions. » Une mécanique, fruit d'un glissement lent, amorcé il y a plus de trente ans. Jean-Claude Delgènes, économiste et fondateur du cabinet Technologia, en retrace les origines : « À la fin des années 1990, les entreprises privées, mais aussi les services publics, ont adopté des logiques venues du secteur marchand : pilotage par objectifs, évaluation individualisée, culture du résultat. »

Ces dernières années, trois lettres ont pris le pouvoir dans les comités de direction : les KPI, pour *Key Performance Indicators*. Trois lettres qui résument une carrière, tranchent dans une équipe, évaluent une implication. Elles transforment le travail en tableaux, les efforts en scores, l'engagement en métriques. Au départ, elles ont été pensées comme des outils, des repères pour éclairer les zones grises, guider les décisions. Mais, peu à peu, elles ont pris une autre place, devenant des objectifs en soi, des points d'arrivée plutôt que des moyens. C'est ce que résume la loi de Goodhart : « Lorsqu'une mesure devient un objectif, elle cesse d'être une bonne mesure. » La formule est connue. Elle fait sourire dans les formations managériales, suscite quelques hochements de tête – une brève lueur de lucidité –, puis on passe à la suite. Le plan d'action est validé. Les KPI poursuivent leur course.

« Le vrai problème n'est pas tant la mesure en soi, mais la nature des indicateurs, explique Alexandre Jost, président-fondateur de la Fabrique Spinoza, think tank du bien-être citoyen. Ils restent, dans la majorité des cas, désespérément individuels. Or, nous vivons une époque où l'individualisme – au sens littéraire du terme – s'est installé dans les esprits et casse l'intelligence collective. » Le mérite est perçu comme personnel, la réussite comme un parcours singulier. Dans ce vide, où l'individu prime sur le groupe, le doute, l'intuition, les tâtonnements – ces éléments essentiels qui forgent la richesse humaine du management et que l'intelligence artificielle ne remplacera jamais – se sont progressivement effacés du paysage.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 2

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

« On a basculé dans l'idiocratie » : quand les incompetents grimpent les échelons (seconde partie)

D'après, Romane Ganneval, Le Point, 28/04/2025

Attention, texte tronqué

(...)

(La sociologue) Danièle Linhart souligne un (...) point crucial : pour occuper les cerveaux, l'entreprise ne s'est jamais autant agitée. Elle passe son temps à changer les logiciels, les fiches de poste, à redéfinir les objectifs, à fusionner les directions. Chaque mois, une nouvelle méthode, une nouvelle promesse, un nouveau PowerPoint. On appelle ça « agilité ». « Mais à force de bouger pour bouger, on oublie pourquoi on fait les choses », remarque Danièle Linhart. Dans ce tourbillon constant, où chacun est contraint de s'adapter sans cesse, le sens se dissout lentement, sans que personne ne le remarque vraiment. Et pour cause, les salariés n'ont tout simplement plus le temps de réfléchir.

*

(...) cette mécanique dissimule une faille plus profonde, souvent ignorée : les biais humains. Même avec l'essor du numérique, derrière chaque grille d'évaluation, des individus jugent d'autres individus. Nous aimons croire que nos décisions sont rationnelles, mais en réalité, elles reposent souvent sur une illusion de contrôle.

Pour fonctionner, notre cerveau passe son temps à trier, filtrer, associer, simplifier. Il élimine les détours, efface les nuances. À notre insu, il tisse des raccourcis. Les biais cognitifs – ces mécanismes invisibles qui nous aident à prendre des décisions rapides – s'invitent discrètement dans nos jugements professionnels. Quelques exemples parmi les plus fréquents : le biais de confirmation, qui nous pousse à valider ce que nous croyons déjà ; le biais d'ancrage, qui donne un poids démesuré à la première information reçue ; le biais de négativité, qui marque plus profondément les échecs que les réussites. Autant de filtres invisibles mais puissants, qui orientent notre façon d'évaluer un collaborateur, de sélectionner un candidat, ou même d'écarter une personne d'une promotion.

Et puis, il y a l'effet Dunning-Kruger¹. Un phénomène qui, souvent, passe inaperçu, mais dont les effets sont lourds. Ce mécanisme où certains surestiment leurs compétences, simplement parce qu'ils ne voient pas ce qui leur échappe. Un paradoxe cruel de notre époque : moins on sait, plus on se croit compétent. Dans les entreprises, ceux qui s'imposent par leurs certitudes sont récompensés, tandis que ceux qui doutent, qui remettent en question, restent à l'écart. On préfère la confiance aveugle à la compétence véritable. Les réponses instantanées aux questions complexes l'emportent. Finalement, ceux qui savent vraiment – les prudents, les humbles, les lucides – s'effacent, invisibles derrière des apparences parfaitement lissées.

Pour finir, peut-être le plus insidieux de tous : le syndrome du scarabée. Cette tendance à faire confiance à ce qui nous ressemble. Même diplôme, mêmes codes, mêmes réflexes en réunion. On ne choisit pas forcément le meilleur. On choisit ce qu'on reconnaît. Ce qui rassure. Pierre, sans le savoir, en est peut-être la victime silencieuse. À compétences égales, c'est souvent un détail qui fait pencher la balance. « En France, l'élite est brillante, mais d'une homogénéité frappante : mêmes origines, mêmes écoles, mêmes cercles », observe Jean-Claude Delgènes. Là où d'autres pays laissent émerger des profils variés, des scientifiques, des ingénieurs..., on reste fidèle à un moule unique – qui finit, lui aussi, par exclure.

*

Mais alors, jusqu'où ce système peut-il tenir ? À l'heure où les indicateurs de santé mentale, d'engagement et de confiance se dégradent, il devient légitime de se poser la question : est-il déjà trop tard ? En mars 2025, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) faisait fuiter un rapport sans équivoque : la France se distingue en Europe par un mode de management très hiérarchisé, peu enclin à la coopération. Et le constat est accablant : le niveau de confiance des salariés français envers leur encadrement est l'un des plus bas du continent.

Cette situation n'est pas sans conséquences. Car à force de piloter sans écouter, de changer pour le seul plaisir de changer, on finit par perdre ceux qui, jusque-là, portaient les objectifs. Loin d'être une simple question de productivité, cette dynamique impacte directement le bien-être des salariés. « En France, le taux d'accidents du travail est l'un des plus élevés d'Europe », souligne Danièle Linhart. Ce chiffre n'est pas un hasard : il révèle un système qui empêche les salariés de s'impliquer dans leur environnement de travail, de façonner leur poste, ou de signaler ce qui ne va pas.

Le refus d'accepter les professionnels tels qu'ils sont, au-delà de l'image qu'on attend d'eux, est l'un des moteurs du désengagement. Un rapport publié en 2023 par Gallup révèle que, en France, seuls 7 % des salariés se déclarent réellement engagés dans leur travail, soit un taux de désengagement de 93 %. Ce phénomène ne se limite pas au manque de motivation, il s'accompagne d'une souffrance psychologique croissante. Le baromètre Qualisocial-Ipsos 2024 le confirme : 44 % des salariés affirment être en détresse psychologique.

*

Face à cette situation, il devient impératif de repenser le modèle managérial. « La première chose à faire pour rompre avec ce modèle épuisant : recréer du collectif », explique Danièle

¹ (NB : note ajoutée par le jury) L'effet Dunning-Kruger, identifié en 1999 par les psychologues David Dunning et Justin Kruger, décrit un paradoxe cognitif qui trouve sa source dans l'incapacité des individus incompetents à évaluer objectivement leurs propres limites. Cette lacune métacognitive, définie comme la capacité à réfléchir sur ses propres processus de pensée, empêche la reconnaissance des erreurs et des lacunes. Par exemple, une personne maîtrisant mal les règles grammaticales ne peut identifier ses fautes d'orthographe, car elle manque des connaissances nécessaires pour autoévaluer sa performance. Cette « double ignorance » crée un cercle vicieux où la confiance subjective contraste avec la compétence réelle. Les recherches de Dunning et Kruger démontrent que la compétence dans un domaine et la capacité à autoévaluer cette compétence sont étroitement liées.

Linhart. Car l'innovation et la réussite d'une organisation ne se nourrissent pas de l'isolement, mais de l'échange, du partage. Il n'y a pas de savoir-faire sans transmission, pas d'intelligence sans confrontation respectueuse des idées.

Il fut un temps, en France, où l'on disait : « On n'a pas de pétrole, mais on a des idées. » Cette phrase ne relevait pas d'un simple trait d'esprit, elle incarnait notre capacité à innover, à penser autrement, à déceler des solutions là où d'autres ne voyaient que des obstacles. Aujourd'hui, « cette force s'est dissipée », constate Jean-Claude Delgènes. La compétitivité excessive a divisé les équipes, écrasant l'esprit de collaboration sous une productivité déshumanisée. L'individu est jugé sur des critères extérieurs, sans qu'on prenne le temps de voir la richesse de son expérience ou de son savoir-faire. « Pour repenser le système, redonner du sens au travail et nourrir l'innovation, la créativité et recréer des espaces où les talents peuvent s'épanouir, il est d'abord nécessaire d'accepter une vérité qui dérange : bien souvent, ce ne sont pas les bonnes personnes qui occupent les bonnes places dans les organisations », conclut Alexandre Jost.

(...)

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 3

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

« L'école devrait repenser l'enseignement de la littérature classique »

Texte argumentatif généré par l'IA ChatGPT (OpenAI), 21 mai 2025, 10 h 30

Depuis des décennies, les élèves français sont soumis à l'étude des œuvres dites « classiques » : Molière, Racine, Hugo, Balzac, Flaubert, Zola... Ces auteurs, bien que reconnus pour leur importance historique, ne correspondent plus aux attentes ni aux réalités des jeunes générations. Il serait temps, pour notre système éducatif, de faire un choix courageux : cesser d'enseigner la littérature classique dans les programmes scolaires obligatoires.

Premièrement, la langue utilisée dans les œuvres classiques est trop éloignée de la langue actuelle. Combien d'élèves comprennent réellement un vers de Racine ou un passage de Rabelais sans une annotation ligne à ligne ? L'enseignement du français devrait avant tout viser la clarté, l'efficacité de la communication, l'expression personnelle. Passer des heures à déchiffrer des textes anciens, parfois incompréhensibles, détourne les élèves de l'essentiel : apprendre à bien s'exprimer aujourd'hui, dans le monde contemporain.

De plus, ces œuvres sont souvent le reflet d'un monde archaïque, patriarcal, élitiste et eurocentré. Pourquoi forcer les élèves à lire *Madame Bovary*, qui présente une vision figée et misogyne de la femme, ou encore *Le Cid*, qui célèbre des valeurs guerrières dépassées ? Le monde a changé, la société a évolué, et il est temps que le programme scolaire en fasse de même. En valorisant sans nuance ces auteurs, on perpétue une hiérarchie culturelle artificielle, qui marginalise d'autres formes de littérature plus représentatives de la diversité contemporaine.

Un autre argument souvent avancé en faveur des classiques est qu'ils permettent de « former l'esprit critique ». Pourtant, il est tout à fait possible de développer cet esprit en lisant des textes modernes : la science-fiction, le roman graphique, le polar social, les témoignages

contemporains, les blogs littéraires... Ces formes sont plus proches de la réalité vécue par les jeunes, et peuvent tout autant susciter l'analyse, la réflexion, le débat.

Par ailleurs, l'enseignement des classiques entretient une forme de sélection sociale. Les enfants issus de milieux favorisés, où l'on lit beaucoup, partent avec une longueur d'avance. Ils ont souvent déjà été confrontés à ces auteurs à la maison. Les autres doivent combler un écart culturel considérable, ce qui accentue les inégalités scolaires. En continuant à imposer les classiques, on creuse le fossé entre ceux qui maîtrisent déjà les codes de la « culture légitime » et les autres. Un enseignement plus ouvert, plus diversifié, plus proche des réalités culturelles des élèves, serait plus juste.

Enfin, il faut poser la question de la motivation. Combien d'élèves prennent plaisir à lire Racine ou La Fontaine ? Pour beaucoup, ces lectures sont synonymes d'ennui, de contrainte, de souffrance scolaire. Et un élève qui souffre n'apprend pas. La littérature devrait être une porte ouverte sur l'imaginaire, sur le plaisir de lire. Si l'on veut créer une génération de lecteurs, il faut d'abord leur donner envie. Et pour cela, rien de mieux que de commencer par des œuvres contemporaines, accessibles, vibrantes, ancrées dans les problématiques actuelles : environnement, discriminations, identités, technologie...

Il ne s'agit certes pas d'interdire les classiques mais de cesser de les imposer. L'enseignement littéraire devrait partir de ce que les élèves aiment lire, de ce qui les touche, de ce qui résonne avec leur vécu. À partir de là, on peut les amener, s'ils le souhaitent, vers les œuvres plus anciennes. Mais en faire un passage obligé, quasi-sacré, c'est courir le risque de les dégoûter à jamais de la lecture. Il est temps de tourner la page.

Si ces critiques de l'enseignement littéraire en France méritent d'être entendues, il serait toutefois injuste de nier sa valeur ou de le caricaturer comme un système figé, élitiste et déconnecté. Bien au contraire, ce pan de l'enseignement joue un rôle fondamental dans la formation intellectuelle, culturelle et humaine des élèves.

Accuser les programmes scolaires de promouvoir une littérature trop classique revient à confondre patrimoine et conservatisme. L'étude d'auteurs comme Molière, Racine, Balzac ou Zola n'est pas une forme d'archaïsme, mais un acte de transmission d'un héritage culturel riche, qui a façonné la langue, la pensée et l'histoire française. Ces œuvres ne sont pas seulement anciennes, elles sont intemporelles. Lire Hugo, c'est réfléchir à la justice sociale ; lire Camus, c'est s'interroger sur la condition humaine. Loin d'être figés, ces textes continuent de faire écho aux préoccupations contemporaines.

Par ailleurs, les programmes ont déjà largement évolué. Les auteurs francophones, les femmes de lettres et les écrivains contemporains y ont une place croissante. L'étude de la diversité littéraire n'est pas absente, elle s'inscrit progressivement dans les pratiques pédagogiques. Il ne faut pas confondre une lente transformation avec une absence de changement. Intégrer les formes populaires comme le rap ou la bande dessinée est possible, mais cela doit se faire sans sacrifier l'exigence de rigueur et de complexité que la littérature permet de développer.

L'enseignement de la littérature n'a jamais eu pour unique but de transmettre du « plaisir de lire ». Il vise aussi à développer des compétences essentielles : l'analyse, l'argumentation, la maîtrise de la langue, la compréhension fine des textes. Réduire l'enseignement littéraire à une série de « repérages techniques » est une simplification. Ce sont des outils d'analyse qui permettent d'aller au-delà de la simple lecture émotionnelle pour accéder à un sens plus profond.

Quant à l'accusation d'élitisme, elle mérite d'être nuancée. Ce n'est pas la littérature qui est élitiste, mais les inégalités sociales qui conditionnent l'accès à la culture. L'école, précisément, a pour mission de démocratiser cet accès. Offrir à tous les élèves, quelle que soit leur origine, la possibilité de lire Racine ou Rimbaud, c'est une forme d'égalité des chances. Exiger moins sous prétexte d'inclusion, c'est condamner certains élèves à ne jamais rencontrer ces œuvres majeures.

En somme, l'enseignement littéraire français repose sur une tradition solide, en constante évolution, et reste plus que jamais nécessaire dans une société où la pensée critique, la maîtrise de la langue et la connaissance de l'autre sont des enjeux centraux.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 4

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et **exercer votre esprit critique** sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

« A propos de la critique littéraire psychanalytique »

D'après, Pascale Herlem, in : Arts et psychanalyse, Le Coq-héron 2010/3 n° 202 , CAIRN info

Attention, texte tronqué

(...)

Le champ d'« application » de la psychanalyse constitué par la littérature et, précisément, la critique littéraire, prend un sens particulier en France, puisque c'est par l'intermédiaire de la littérature que la psychanalyse fut introduite dans la culture française, et non, comme dans d'autres pays, par le biais de la médecine et de la psychiatrie. Il s'agit donc d'une rencontre, et d'une rencontre tourmentée, passionnelle et ambivalente. Raymond Queneau en fut le témoin direct : « La psychanalyse par ailleurs s'est heurtée en France à une incompréhension obstinée, naturellement. » Pour retracer l'histoire de la critique littéraire psychanalytique, je m'appuierai sur les travaux de Charles Mauron, dans son ouvrage fondateur, *Des métaphores obsédantes au mythe personnel*.

Le but général de la critique littéraire est de permettre une compréhension aussi étendue et approfondie que possible des œuvres littéraires. Il faut admettre à cet égard que la littérature, comme toute autre œuvre d'art, ne peut donner lieu à une connaissance totale, un démontage scientifique exhaustif, et que toujours échappera à l'entendement le fin mot de la création littéraire, et artistique en général. Cependant, le propos de la critique littéraire n'est pas vain, puisqu'il permet au lecteur de l'œuvre d'en apprécier mieux la qualité, la portée, la structure, la genèse. C'est ainsi que Charles Mauron classe en trois groupes les variables que la critique peut étudier : le milieu et son histoire, la personnalité de l'écrivain et son histoire, le langage et son histoire. La critique littéraire psychanalytique s'intéressera classiquement au deuxième – la personnalité de l'écrivain – et spécialement à la dimension inconsciente de la personnalité. Pour Charles Mauron, créateur de la « psychocritique », il s'agit d'« accroître notre intelligence des œuvres littéraires simplement en découvrant dans les textes des faits et des relations demeurés jusqu'ici inaperçus ou insuffisamment perçus, et dont la personnalité inconsciente de l'écrivain serait la source ». Il faut ici souligner comment le texte de l'œuvre contient l'argumentation sur laquelle reposent les hypothèses intéressant son créateur : ce sont des *faits* et des *relations* qui passent inaperçus aux yeux du lecteur qui les lit, pourtant, de la même façon, inconsciente, que

l'écrivain les a écrits. Cette position diffère de celle de la critique classique, qui ne tient pas compte de l'inconscient, diffère aussi d'une interprétation psychanalytique que Charles Mauron appelle « médicale », dans la mesure où l'œuvre littéraire est alors diagnostiquée et réduite à l'expression symptomatique d'une organisation pathologique avérée. Outre ces deux positions tranchées, une troisième, représentée par un courant « psychocritique », cherche à percevoir les enjeux latents de l'écriture de tel écrivain.

Trois tendances se dessinent donc : classique, « médicale » et thématique – et le point sur lequel ces tendances se déterminent concerne « le rôle de la personnalité inconsciente dans la création littéraire ». La question n'est bien sûr pas si simple, puisque le discours critique peut trouver de multiples références et points de vue à partir desquels s'exercera son application à l'œuvre littéraire. C'est ce à quoi correspond la réflexion de Roland Barthes, lorsqu'il estime qu'« en fait, la connaissance du moi profond est illusoire : il n'y a que des façons différentes de le parler ». Il y a, certes, divers langages pour ce faire, le psychanalytique, l'existential, le tragique, le psychologique ... « On en inventera bien d'autres », dit Barthes avant d'ajouter : « La première règle objective est ici d'annoncer le système de lecture, étant entendu qu'il n'en existe pas de neutre. » Toujours selon Barthes, la fonction de la littérature est déjà « d'institutionnaliser la subjectivité », et le critique, lui-même littéraire, y ajoute la sienne. Cependant, on ne peut se satisfaire d'une position si relative que tout point de vue critique serait équivalent à d'autres : en réalité, certaines références comptent beaucoup plus en ce qu'elles renvoient à des modifications radicales de la conception même de l'être humain, de sa constitution psychologique – ou de son histoire, ou de sa langue, ou encore du rapport à l'œuvre d'art en général. De fait, la critique littéraire a eu à compter avec une découverte majeure, celle de l'inconscient, et avec ses implications quant à ce que l'on sait, pense savoir ou comprendre du processus de création, littéraire en l'occurrence. Autrement dit, on ne peut plus tenir le même discours critique de l'œuvre littéraire après Freud, puisque l'homme a changé.

Le rêve touche à l'art et, dès la seconde édition de la *Traumdeutung* de Freud, Otto Rank y adjoint une étude sur « Rêve et poésie », et une autre sur « Rêve et mythe ». Par la suite, de nombreuses études psychanalytiques ont pris pour thème des œuvres littéraires, sans parler des références poétiques et littéraires qui émaillent constamment les travaux de Freud. De fait, la psychanalyse a immédiatement considéré les productions artistiques de l'homme – légendes, mythes, théâtre, poésie, littérature, etc. – comme autant de productions psychiques très variées témoignant de l'existence du désir inconscient.

Comme le décrit Elisabeth Roudinesco, ce fut, dans le monde littéraire, le mouvement surréaliste qui accueillit les thèses de Freud en France et s'en fit le bruyant partisan. Mais l'enthousiasme d'André Breton et des surréalistes à l'égard de la psychanalyse allait de pair avec une représentation de celle-ci assez poétique, et éloignée du nouveau discours scientifique qu'elle développait, ce qui n'était pas sans effrayer Freud pour qui, curieusement, l'art de son temps demeurerait incompréhensible et, pour cela, rejeté. Si le discours psychanalytique d'alors met en évidence une analogie des processus mis en œuvre dans le rêve et dans la création artistique, Breton conclut pour sa part à une identité réelle et va jusqu'à établir qu'il n'est de poétique que ce qui est manifestation de l'« Inconscient ». Il s'ensuivit une certaine confusion puisque Breton soutint la scientificité de la poésie, ainsi que sa portée révolutionnaire.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 5

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et **exercer votre esprit critique** sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

« L'espace social des réseaux sociaux. Une approche relationnelle de l'usage des plateformes numériques en France »

Jérôme Pacouret, Gilles Bastin Emmanuel Marty : Sociologie 2024/2, Vol. 15, Pp 119 à 146

Attention, texte tronqué

(...)

La répartition genrée des usages des réseaux

(...) Les femmes sont surreprésentées parmi les individus dont l'utilisation des réseaux sociaux reste centrée sur des fins privées, omnibus, ou désintéressées : la curiosité, la communication entre amis et le divertissement mais aussi la recherche d'informations pratiques et la rencontre de nouvelles personnes. À l'inverse, les hommes ont plutôt tendance à délaisser – et vraisemblablement à déléguer dans les couples – ces finalités centrées sur la sphère des proches, particulièrement sur le réseau le plus employé à cette fin (Facebook). Ils ont plus de chances de très peu utiliser les réseaux sociaux, lorsqu'ils sont âgés, ou alors de privilégier des réseaux minoritaires (Twitch et LinkedIn) et des finalités politiques et professionnelles, lorsqu'ils sont plus jeunes.

Ainsi, les femmes surinvestissent la sphère privée et la culture, tandis que les hommes surinvestissent les activités professionnelles et politiques. Cette répartition genrée des finalités d'utilisation des réseaux sociaux s'accompagne de la surreprésentation des hommes sur certains réseaux (Twitter, LinkedIn et Twitch) et des femmes sur d'autres (Facebook, Instagram et WhatsApp) (voir la figure 7).

Elle implique enfin de fortes inégalités en matière de participation et d'engagement en ligne : par comparaison aux utilisateurs masculins, les utilisatrices de Facebook, Instagram, Twitter ou YouTube sont moins nombreuses à y poster des messages quotidiennement, à partager les publications de médias et à exprimer leurs opinions politiques (fig. 8).

Figure 7 : Taux d'utilisation des réseaux sociaux selon le sexe

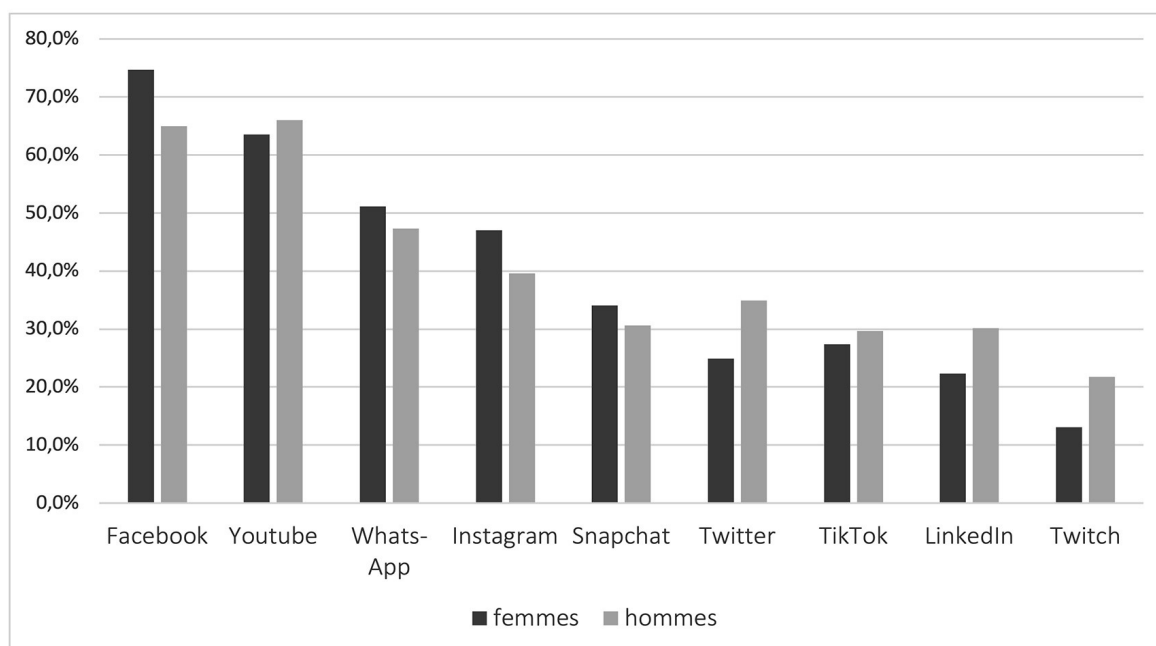
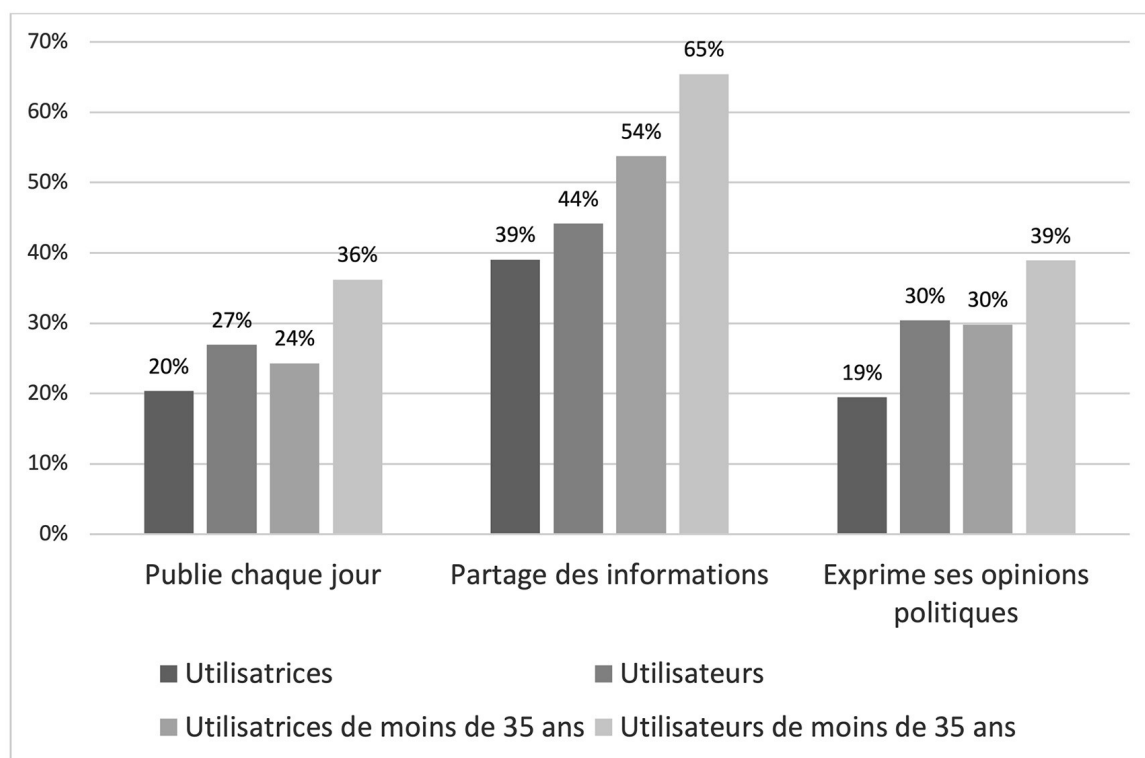


Figure 8 : Taux d'engagement des utilisatrices et utilisateurs de Facebook, Instagram, Twitter et YouTube



Ces variations des usages des réseaux sociaux prolongent et sont désormais constitutives de la division du travail et des inégalités entre les sexes (...). À commencer par les champs économiques et politiques : la sous-représentation des femmes sur les deux réseaux prisés par les élites (LinkedIn et Twitter), tout comme leur moindre engagement politique sur d'autres réseaux, résultent en partie des processus d'exclusion des femmes des activités et positions de pouvoir économiques et politiques – d

puis la socialisation différenciée des garçons et des filles jusqu'au sexisme et aux discriminations sur les lieux de travail et de militantisme, en passant par l'assignation des femmes au travail domestique (Achin & Bereni, 2013 ; Maruani, 2013). En matière politique, on peut le vérifier au fait que les enquêtées sont moins nombreuses à s'engager politiquement sur les réseaux sociaux, mais aussi à déclarer une orientation politique, à s'intéresser à l'actualité politique, à participer à des manifestations et à militer au sein d'organisations politiques.

Sur le plan économique, de moindres chances d'accès à des positions de pouvoir économique pourraient expliquer que les femmes soient, dans l'ensemble, légèrement moins nombreuses que les hommes à travailler et à chercher à se faire connaître sur Facebook, YouTube, Instagram ou Twitter. Toutefois, cet écart ne s'observe pas du côté des moins de 35 ans, chez qui ce sont cette fois les femmes qui sont plus nombreuses à utiliser ces réseaux à des fins professionnelles (22 % contre 18 %). Ce résultat traduit vraisemblablement la surreprésentation des jeunes femmes parmi les plus diplômées, qui s'observe aussi bien dans la population nationale (Epiphane & Couppié, 2019) que dans notre échantillon (où 59 % des femmes de moins de 45 ans ont un diplôme supérieur au baccalauréat, contre 52 % des hommes).

Dans d'autres sphères de la vie sociale, la répartition genrée des usages des réseaux sociaux se manifeste par l'imposition aux femmes d'une surcharge de travail domestique et corporel. L'entretien des relations familiales et amicales est en effet une composante du travail domestique assigné aux femmes (Bozouls, 2021 ; Delphy & Leonard, 2019 ; di Leonardo, 1987), y compris en ligne où elles sont par exemple plus nombreuses à rendre hommage aux morts (Bourdaloie & Brun, 2021). La surreprésentation des femmes sur WhatsApp, tout comme le fait qu'elles soient nettement plus nombreuses que les hommes à se servir de Facebook pour communiquer avec des proches, constituent désormais des manifestations courantes de cette charge dont la responsabilité revient le plus souvent aux femmes.

Quant à leur surreprésentation sur Instagram, elle est favorisée par le surplus de travail imposé aux femmes en matière d'ajustement aux normes du genre et de la beauté, qui s'accompagne de plus fortes injonctions à se montrer sur internet ou hors ligne (Barbier *et al.*, 2016 ; Ghigi, 2016). Sans pouvoir être mesuré ici, ce surcroît de travail corporel féminin s'observe au fait que la mode intéresse 70 % des femmes de l'échantillon, et parmi elles 80 % des utilisatrices régulières d'Instagram, contre seulement 48 % des hommes et 60 % des utilisateurs réguliers d'Instagram. Cet intérêt pour la mode très répandu chez les utilisatrices d'Instagram se comprend d'autant mieux que ce réseau est devenu un média et un forum de masse en matière de techniques du corps et de la féminité (Butkowski *et al.*, 2020 ; Geers, 2022 ; Sedda *et al.*, 2022). En d'autres termes, Instagram est devenu une puissante instance de socialisation au genre et cela aussi bien du fait de ses utilisatrices (quasi-)bénévoles que de son investissement par des entreprises de la mode. Mais le surtravail corporel féminin s'observerait très certainement sur les autres réseaux étudiés.

Enfin, les usages des réseaux sociaux sont structurés par un vaste répertoire de violences sexistes en ligne : assignations au genre féminin, commentaires sur le corps et la sexualité, discours anti-féministes et masculinistes, insultes misogynes, *dick pics*, harcèlement, menaces de mort et de viol, etc. (Braithwaite, 2014 ; Jane, 2017). Ces violences contribuent à expliquer que des femmes n'aient jamais employé ou cessent d'utiliser certains réseaux, à commencer par ceux où les hommes sont fortement surreprésentés et où les violences sexistes sont par-là plus visibles. Dans le cas de Twitch par exemple, les utilisatrices dans leur ensemble sont plus souvent renvoyées à leur genre et à leur sexualité que les utilisateurs (Nakandala *et al.*, 2017), tandis que des vidéastes très suivies ne cessent de dénoncer leur exposition quotidienne à des violences sexistes extrêmes (...) Il a notamment été observé que ces violences conduisent une fraction des femmes à limiter leur expression ou à la circonscrire à la sphère des proches ou « amis » (Jane, 2017).

(...)

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 6

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

« De la norme à la pratique écocitoyenne. Position sociale, contraintes matérielles et diversité des rapports à l'écocitoyenneté »

Maël Ginsburger, revue française de sociologie, pp. 43 à 78

Attention, texte tronqué

(...)

Diffusion et réception de la norme, configurations matérielles et dispositions

Afin de rendre compte des modalités de réception de la norme écocitoyenne, il est nécessaire de considérer les pratiques et attitudes liées dans leur double dimension : comme des réactions à une norme qui se diffuse via des actions institutionnelles, mais aussi comme le produit de contextes matériels et de dispositions socialement situés.

*

Premièrement, l'appropriation de la norme d'écocitoyenneté peut être affectée par les modalités de sa diffusion et de sa réception. Ainsi, la diffusion de la norme d'écocitoyenneté a notamment transité par des discours et des dispositifs publics de prescription visant à associer à certaines conduites une sanction symbolique (Dubuisson-Quellier, 2016). Ces actions institutionnelles s'incarnent notamment dans la création de labels biologiques ou écoresponsables ainsi que dans les campagnes publiques de sensibilisation aux questions environnementales et d'information et prescription de certaines pratiques pour des motifs environnementaux. Elles étiquettent attitudes et pratiques comme socialement désirables ou condamnables, car conformes ou non à un objectif de protection de l'environnement. Or, au sein de ces discours et dispositifs publics, les différentes attitudes et pratiques occupent une place inégale, ceux-ci faisant la part belle à l'alimentation biologique, aux « écogestes » ou au recyclage et n'ayant intégré que très récemment des pratiques telles que l'utilisation des transports aériens. Les gestes d'économie

d'énergie ont fait l'objet de campagnes mobilisatrices longues visant notamment à sensibiliser le public sur le fait que « le passage à l'acte est avant tout un choix » individuel (ADEME, 2008). On peut s'attendre à ce que les pratiques et les attitudes les plus saillantes dans les discours et les dispositifs publics soient en priorité adoptées par les individus les plus soucieux de se conformer à cette norme.

Par ailleurs, dans le cas des pratiques alimentaires, « l'exposition des individus au gouvernement des conduites varie selon leurs positions dans la trajectoire de vie et dans l'espace social, de même que varient leurs dispositions à les mettre en application » (Barrey *et al.*, 2016, p. 401). Le rapport aux recommandations publiques en matière d'alimentation se distribuerait ainsi sur un gradient allant de l'appropriation par les catégories supérieures et intermédiaires à l'indifférence ou la réaction critique chez les plus pauvres ou précaires (Régnier et Masullo, 2009). De la même manière, on peut s'attendre à observer, chez les catégories supérieures et intermédiaires, une forte appropriation de la norme d'écocitoyenneté, en particulier de ses composantes les plus saillantes dans les discours et dispositifs d'action publique. Plus réflexives sur leurs pratiques quotidiennes, ces catégories seraient aussi plus enclines à valoriser les sources institutionnelles de prescription (et les sources expertes sur lesquelles elles s'appuient) ainsi que les valeurs de prévoyance, de civisme et de tempérance sous-tendues par les discours publics promouvant l'écocitoyenneté (Comby et Grossetête, 2012 ; Barrey *et al.*, 2016).

*

Deuxièmement, l'adoption des différents types de pratique en jeu s'appuie sur des « configurations matérielles » (Schatzki *et al.*, 2001) elles-mêmes variables, au premier rang desquelles la situation (accès aux infrastructures collectives) et les caractéristiques du logement (taille, présence ou non d'un jardin, de parties communes). Certains auteurs ont mis en évidence la nécessité de combiner une approche culturelle et institutionnelle à une approche matérialiste qui mette en évidence le rôle des technologies, infrastructures, objets et ressources matérielles dans la réalisation de certaines pratiques (Schatzki *et al.*, 2001 ; Shove *et al.*, 2012). On peut par exemple s'attendre à ce que les ménages habitant de petits logements disposent d'un nombre d'équipements plus faible. Les pratiques (consommation de produits issus de l'agriculture biologique, utilisation intensive de la voiture, achat d'électricité issue de l'éolien ou de l'hydraulique) seraient aussi déterminées par la contrainte ou l'aisance budgétaire à laquelle le ménage doit s'adapter (Kennedy *et al.*, 2019 ; Coulangeon et Petev, 2012).

À ces configurations matérielles se superposent des ressources et contraintes occupationnelles et temporelles associées à la réalisation de certaines pratiques : l'utilisation accrue des transports, notamment aériens, peut être liée à l'activité professionnelle et aux déplacements qu'elle induit. Plus généralement, l'âge, le genre et la position dans le cycle de vie font varier la pression temporelle ressentie par les individus et le nombre et la variété des pratiques qu'ils peuvent engager (Southerton, 2006). La biactivité de ménages dont le temps de travail hebdomadaire et les ressources économiques sont élevés peut ainsi favoriser certaines pratiques de transport, d'alimentation ou d'équipement à l'impact environnemental élevé (Devetter et Rousseau, 2011). On peut donc s'attendre à ce que la plus ou moins grande adéquation de l'ensemble des pratiques domestiques et de consommation à la norme d'écocitoyenneté soit fortement redevable des contraintes et ressources budgétaires, résidentielles et professionnelles des individus et de leur ménage.

*

Enfin, les rapports à la norme d'écocitoyenneté sont redevables des dispositions, manières d'agir et de penser spécifiques à des groupes particuliers du fait de l'hétérogénéité de leurs contextes de

socialisation. Ces dispositions correspondent à des schèmes durables et transposables, induits par les expositions et expériences des individus dès leur socialisation primaire, qui s'expriment ensuite sous la forme de jugements, de représentations, de goûts et d'actions spécifiques (Bourdieu, 2018). Ce « modèle des dispositions acquises » (Vaisey et Lizardo, 2016) permet de traiter en même temps les différentes composantes de l'écocitoyenneté (représentations, intentions, pratiques) en les considérant comme des produits différés dans le temps d'expériences sociales concomitantes. Ayant été exposées tôt aux campagnes de sensibilisation, aux avertissements concernant l'aggravation continue des scénarios de hausse des températures (Stanes *et al.*, 2015), et dans le même temps à la normalisation du chauffage central et de la climatisation (Shove, 2003), les cohortes les plus récentes pourraient être plus fréquemment disposées à déclarer d'importantes préoccupations environnementales, un pessimisme quant aux possibilités d'amélioration en même temps que d'importantes consommations énergétiques à domicile.

Dans la suite de cet article, nous essayons ainsi d'évaluer l'importance des expériences générationnelles, genrées et liées à la position sociale pour rendre compte par les dispositions qu'elles génèrent de positionnements complexes et spécifiques à l'égard de la norme d'écocitoyenneté. En particulier, un ensemble de travaux utilise la notion d'habitus écologique (ou éco-habitus) pour caractériser l'orientation écologique que les catégories urbaines et fortement dotées en capital culturel tenteraient de donner à leurs consommations et leur mode de vie (voir, notamment, Carfagna *et al.*, 2014 ; Kennedy et Givens, 2019).

Leurs dispositions s'éloigneraient de la valorisation du cosmopolitisme, de l'idéalisme, et de l'expertise (Holt, 1998) pour se réorienter vers le local, la connexion à la terre et à la matière ou le travail manuel (Carfagna *et al.*, 2014). La reconfiguration des manières de consommer de ces catégories sociales autour des notions d'éthique et de durabilité permettrait de renforcer les frontières culturelles et symboliques les séparant des autres catégories sociales (Baumann *et al.*, 2015 ; Elliott, 2013). Nous verrons si ces catégories urbaines à fort capital culturel manifestent en France, de manière distincte et potentiellement distinctive, une conformité à la norme d'écocitoyenneté, traduction d'une forme d'habitus écologique.

(...)

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 7

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et **exercer votre esprit critique** sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

« Trouver du sens dans son travail : des aspirations alliant l'individuel et le collectif »

(Première partie)

Caroline Arnoux-Nicolas, Action publique. Recherche et pratiques 2023/2 N° 17, pp. 17 à 25

Attention, texte tronqué

(...)

Dans le cadre d'une récente étude qualitative (Arnoux-Nicolas, 2023), des entretiens semi-directifs ont été menés auprès d'agents du service public. Il ressort de l'analyse de ces entretiens que l'un des premiers aspects donnant du sens au travail des agents du service public est le fait de répondre à une mission de service public, comme l'exprime Nicolas, chargé de mission pour le pilotage et l'animation d'un réseau de collectivités dans une administration centrale (catégorie A) : « Mon travail n'a d'intérêt que s'il contribue à l'intérêt général ; c'était un choix de départ quand je me suis tourné vers une administration centrale pour mettre mes compétences et mon savoir-faire au service d'un intérêt général et aussi avec de nouveaux modes d'action comme la contribution citoyenne. »

Un autre résultat notable de cette étude réside dans le fait que la majorité des personnes interviewées disent trouver du sens à la lisière entre ce qui concerne l'individuel et le collectif, même si cela peut prendre des formes diverses selon les aspirations et les caractéristiques de chacun. Ainsi, Philippe, chef de projet dans un ministère (catégorie A), dit trouver du sens entre ce qui le concerne individuellement et ce qui concerne le collectif : « L'autonomie est ce que je recherche dans mon travail, cela concerne mes attentes individuelles (...) ma mission ne peut avancer sans l'action des autres membres du service, j'ai une action de coordination, mais je ne suis pas à la manœuvre technique (...) mon rôle est d'agréger les expertises des autres, j'ai une fonction d'orchestration. » Il ajoute qu'inversement, dans le cas où son manager viendrait à interférer dans son autonomie quand il prend des contacts avec les partenaires, ceci viendrait lui retirer du sens dans son travail.

Autre exemple, celui de Florence, responsable (catégorie A) dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche qui déclare trouver du sens à son travail de la manière

suivante : « du point de vue du travail, j'ai besoin de parler, c'est le relationnel qui donne du sens à mon travail. J'aime cette proximité avec les personnes, être avec les autres et appartenir à un collectif. Dans des cas conflictuels, je cherche à donner une solution, ce qui donne du sens, car je me sens utile. En tant que manager, j'aime être dans la sincérité et l'authenticité de la relation. » Enfin, pour Catherine, agent de catégorie C d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche ayant 36 ans d'ancienneté professionnelle dont 15 ans dans le secteur privé : « En ce qui me concerne, c'est plus un *mix* entre les deux, l'individuel et le collectif. Le fait d'appartenir à l'équipe de travail RH est important pour moi. C'est moins important pour moi de dépendre ensuite de l'administration centrale. »

Selon Karnas (2002), le travail peut être défini comme l'« activité d'un homme ou d'une femme dans un cadre organisationnel, social, défini, utilisant des outils particuliers aux fins d'atteindre des objectifs de production donnés ». De façon évidente, le sens que construit l'individu dans son travail dépend du contexte de travail et des contraintes organisationnelles. Ainsi, dans leur méta-analyse, Rosso *et al.* (2010) précisent ce qu'ils entendent par *contexte de travail*, à savoir la nature des tâches elles-mêmes, les caractéristiques spécifiques du poste, l'autonomie, la variété des compétences mises en œuvre, mais aussi le contexte organisationnel, la rémunération, les activités en dehors de la sphère professionnelle et les aspects culturels, qui ont une incidence sur le sens trouvé au travail. Pour Lips-Wierma et Wright (2012), le sens est un concept individuel, subjectif et existentiel, influencé par les antécédents et les résultats organisationnels. Selon May *et al.* (2004, p. 13), « La restauration du sens dans le travail est considérée comme une méthode permettant de renforcer la motivation et l'attachement d'un employé à son travail ».

La manière dont le travail est organisé ainsi que les valeurs véhiculées par les managers et par l'organisation peuvent influencer sur le sens trouvé par chaque salarié (Arnoux-Nicolas, 2019), tout comme le fait que le travailleur trouve sa juste place grâce à la manière dont le travail est organisé. Divers facteurs organisationnels entrent en jeu : le type et la taille de la structure, la culture de l'entreprise, le management ou encore les modalités de travail (co-working, télétravail, etc.). Le processus de construction de sens dans les organisations a déjà fait l'objet de certains travaux (Weick, 1995).

Plus récemment, dans le modèle de Wrzesniewski *et al.* (2003), le sens au travail se construit avec les autres dans le contexte à la fois interpersonnel et organisationnel ; le sens constitue un construit social que l'individu élabore à partir de son expérience de travail et de son interprétation, ce qui met notamment en exergue le rôle des relations sur le lieu de travail dans l'expérience du sens. Ainsi, les interactions, en particulier avec ses collègues, les managers et la hiérarchie, contribuent à la création du sens dans le cadre du travail. L'étude de Fock, Yim et Rodriguez (2010), qui porte sur des échantillons de vendeurs canadiens et chinois, souligne l'importance de l'interaction entre les chefs des ventes et les vendeurs, mais aussi de l'influence du contexte culturel sur la construction du sens du travail. À titre d'illustration, Alexis, secrétaire administratif de catégorie B dans une administration déconcentrée en région apprécie la plus grande autonomie qui lui est donnée par sa cheffe de service : « J'ai une nouvelle cheffe qui me fait confiance. Ma vie au travail a changé en bien, car elle me donne plus de marge de manœuvre pour organiser mon travail et traiter les dossiers. Du coup, dans mes dossiers, j'ai moins de retard qu'avant parce que je suis plus autonome et que j'arrive mieux à organiser mon travail avec mes collègues. Ma cheffe me fait des *feed-back* sur mon travail, je sens que cela m'aide à progresser. » (...)

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 8

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et **exercer votre esprit critique** sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

« Trouver du sens dans son travail : des aspirations alliant l'individuel et le collectif » (Seconde partie)

Caroline Arnoux-Nicolas, Action publique. Recherche et pratiques 2023/2 N° 17, pp. 17 à 25

Attention, texte tronqué

(...)

La quête d'une plus grande conciliation entre les sphères de vie

Par sa soudaineté et l'importance des retentissements qu'elle a eus sur nos existences, la crise sanitaire du Covid-19 est venue nous rappeler l'incertitude de nos environnements et la fragilité de nos équilibres de vie. Comme le soulignent différents auteurs (Frankl, 2009 ; Yalom, 2018), l'individu, lorsqu'il trouve du sens, ressent un sentiment de cohérence, de plénitude et d'équilibre. La crise sanitaire a eu pour effet de questionner le sens que l'individu donne à son travail du point de vue de l'importance qu'il revêt à travers notamment son utilité sociale et la valeur travail (APEC, 2023), amenant certains à reconsidérer leur parcours professionnel et à revoir la manière dont ils se projetaient dans l'avenir (Olry-Louis et Arnoux-Nicolas, 2022).

Parmi les aspirations individuelles, il en est une qui semble actuellement se développer chez les travailleurs, reposant sur le fait que l'individu se pose la question des priorités de manière différente. Certes, le travail continue d'occuper une place importante dans nos vies, mais l'individu veut garder une place pour sa vie en dehors du travail, à la jonction d'autres préoccupations telles que la famille ou encore la prise en compte du cadre de vie. Quel que soit l'âge, quel que soit le secteur d'activité, la majorité des travailleurs interviewés expriment le souhait d'une conciliation entre les différentes sphères de vie. Ainsi, Catherine travaillant dans la fonction publique (catégorie C), laquelle a par ailleurs changé de poste à la suite de la crise du Covid-19, explique « Mon enfant a eu des problèmes de santé, ce qui a nécessité de caler des consultations médicales. Le fait de pouvoir articuler mon travail avec la vie privée me donne du sens à mon travail. »

La majorité des personnes interviewées estiment que le sens trouvé au travail n'a pas réellement changé depuis la crise sanitaire du Covid-19, en dépit du fait que les réunions en distanciel se sont généralisées, comme l'expriment Clothilde, responsable des Ressources humaines dans un institut universitaire public : « Depuis le Covid, je trouve du sens pareil qu'avant », ainsi que Nicolas : « Ce qui a peut-être changé, c'est qu'au sein de l'équipe, chacun peut décider des jours où il est en présentiel. On recrée des moments de cohésion autour de la convivialité, en allant déjeuner ensemble après des réunions en hybride, pour ceux qui sont là. » Avec l'organisation du travail à distance, le travail s'est par ailleurs immiscé au domicile même des individus, renforçant une forme de porosité entre travail et vie personnelle qui n'est pas sans conséquence sur la fatigue et le stress ressentis et exprimés par les travailleurs.

Ainsi, Florence déclare : « Je continue à regarder mes mails chez moi. Je ne coupe pas, je regarde sur mon téléphone, je rapporte mon portable au cas où le soir, je ramène toujours le travail à la maison. J'ai mis l'application messagerie sur mon téléphone. Je regarde mes messages le soir donc je les ai en tête même si je ne les traite pas. Je me dis que je suis prête quand je reviens au travail. J'ai l'impression que le travail est rentré chez moi. »

De nouvelles préoccupations pour des enjeux sociétaux

Dans les faits, les aspirations individuelles viennent cohabiter avec les attendus inhérents au poste occupé et les contraintes en lien avec l'organisation de travail. Ces aspirations individuelles se conjuguent notamment avec les évolutions organisationnelles et sociétales actuelles. D'une part, il existe une dimension collective du sens au travail précédemment évoquée, en lien avec le collectif de travail et avec l'organisation du travail qui elle-même évolue, comme en témoignent la généralisation du télétravail, ou encore l'expansion de formes nouvelles d'espaces de travail (bureaux partagés, plateau ouvert de postes de travail, bureau flexible sans postes de travail fixes...). D'autre part, de manière plus large, la prise de conscience de certains enjeux de société, comme l'écologie et la protection de l'environnement, le caractère décent du travail, la loyauté des pratiques, peut impacter la manière d'envisager son rapport au travail, en particulier chez les jeunes générations.

La question se pose de savoir dans quelle mesure l'évolution de la société influence le sens trouvé dans son travail. Si l'on poursuit avec le cas de Nicolas, celui-ci indique que par le biais de son travail, il s'intéresse dorénavant à d'autres évolutions sociétales qui contribuent à donner du sens : « Mon travail m'ouvre des champs que je n'avais pas imaginés auparavant, l'habitat, l'aménagement, l'urbanisme en plus de l'écologie, et d'autres sujets sociétaux comme la pauvreté, l'écologie populaire (ouvrir l'écologie aux classes les plus populaires). Cela donne du sens à mon travail. Il y a également le genre qui a un impact très fort sur le sens que je trouve dans mon travail, le masculin et le féminin sont à prendre en compte systématiquement. Il y a également l'accessibilité (pour les personnes handicapées), ou encore la place des enfants... »

La prise de conscience de certaines évolutions sociétales peut également amener les individus à penser différemment l'évolution de leur rôle sur le plan social et, par voie de conséquence, leur évolution professionnelle. Ce qui donnerait du sens à Christophe, conseiller réglementation (catégorie B), serait d'adjoindre de la médiation dans les rapports humains au travail avec la préoccupation de les pacifier : « La société est très violente dans les rapports humains, et je voudrais bien dans l'avenir jouer le rôle de médiateur dans les conflits humains, la médiation c'est une belle solution dans les rapports humains, c'est de faire en sorte que les interlocuteurs comprennent comment cela se passe pour l'autre, cela fait baisser les tensions relationnelles, mettre de la médiation partout dans la société et en particulier au travail. » (...)

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 9

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et **exercer votre esprit critique** sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

(1) Le défi de l'attractivité et le problème de l'attrition des enseignants dans quatre pays francophones

D'après, Louis LeVasseur, Bernard Wentzel, Vincent Dupriez et Pierre Périet

In : Revue internationale d'éducation de Sèvres, n° 94, décembre 2023 : Enseignant, un métier d'avenir, p. 77-86

(Le cas de la France)

Attention : Texte tronqué

(...)

5 Depuis le début des années 2010, la France connaît une baisse sensible de l'attractivité des métiers de l'enseignement qui se poursuit et même s'aggrave. Ainsi, s'agissant de la dernière campagne de recrutement (2022), on comptait en moyenne 1,7 candidat pour un poste de professeur des écoles (premier degré), et ce phénomène ne se limite plus aux territoires en région parisienne historiquement en tension. À titre de comparaison, on peut rappeler qu'en 2010, le concours attirait 5,3 candidats pour un poste. Dans le secondaire, les deux principaux concours du Capes et de l'agrégation connaissent également une érosion sensible du nombre de candidats, avec 1,9 candidat par poste au Capes et 5,3 à l'agrégation, contre respectivement 4,4 et 7,6 en 2010. Globalement, le nombre d'inscrits aux concours de l'enseignement du second degré a diminué de plus de 30 % en moins de quinze ans, passant de 50 000 candidats présents en 2008 à 30 000 en 2020.

Ce constat masque néanmoins de fortes disparités puisque, au concours de 2022, les ratios sont inférieurs à un candidat par poste dans plusieurs disciplines du Capes (allemand, lettres classiques) ; ils se situent autour de un dans les matières dites principales (mathématiques, lettres modernes), tandis que quelques disciplines (philosophie, histoire-géographie...) conservent des ratios plus élevés de nature à satisfaire le « seuil de qualité » des jurys de concours, seuil estimé à quatre candidats pour un poste. En parallèle, on observe que la baisse du nombre de candidats s'accompagne d'une augmentation des taux de réussite aux différents concours, les chances de succès s'élevant, sur la période 2010-2022, de 19 % à près de 47 % pour le concours de professeur des écoles, de 23 % à 40 % pour le Capes et de 13 % à 18 % pour l'agrégation. Ces conditions plus favorables ne suffisent pas à attirer des candidats toujours moins nombreux et posent par conséquent la question des freins qui pèsent sur l'attractivité de l'enseignement. Certes, les comparaisons internationales montrent que la France n'est pas un cas isolé, mais il semble

néanmoins possible d'identifier quelques spécificités nationales, dont le niveau de salaire, la reconnaissance professionnelle, les conditions d'affectation.

6 En France, le salaire des enseignants apparaît comme l'un des plus faibles des pays de l'OCDE, et la petite amélioration engagée depuis 2018 ne suffit pas à compenser les écarts avec plusieurs pays voisins (Allemagne, Danemark, Suisse, Luxembourg) ni à assurer une progression de carrière satisfaisante. En effet, les enseignants français ont non seulement un niveau de rémunération modeste en début de carrière, mais celui-ci s'élève lentement, hormis les dernières années.

À ce décrochage dans les comparaisons internationales s'est ajouté le déclassement social en France, sensible chez les professeurs débutants, puisque le salaire moyen équivalait à 2,3 fois le salaire minimum (Smic) au début des années 1980 contre 1,2 fois maintenant. En conséquence, les étudiants font du niveau de salaire l'un des principaux obstacles au choix de devenir enseignant et c'est aussi l'un des principaux motifs d'insatisfaction des professeurs en poste. Ce critère pèse d'autant plus fort qu'il s'agit d'une profession dont le niveau de qualification porté à baccalauréat + 5 laissait envisager une amélioration significative, et que les comparaisons avec d'autres métiers ne jouent pas en faveur de l'enseignement.

7 Ce déficit du côté du salaire contribue à alimenter un sentiment de manque de reconnaissance professionnelle particulièrement marqué chez les enseignants français. Cette seconde spécificité est perceptible dans une enquête de 2019 montrant que 7 % seulement des professeurs français (au niveau collège) estiment que leur profession est appréciée dans la société contre 27 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. Quand on interroge les professeurs du secondaire sur les difficultés principales du métier, « le manque de reconnaissance par l'institution de l'investissement des enseignants » est la plus citée par les professeurs du secondaire.

Ajoutons que, dans l'enquête auprès des étudiants de licence, le déficit d'attractivité du métier d'enseignant repose prioritairement sur le « manque de reconnaissance du métier », qu'ils se destinent à présenter le concours ou pas. Plusieurs facteurs construisent ce sentiment de reconnaissance, mais la question s'est imposée comme un enjeu majeur, que ce soit pour l'accès à la fonction ou dans le rapport au métier. Dans ce processus, les éléments touchant au niveau de salaire, au déclassement social, à l'image dégradée de la profession se combinent avec les exigences nouvelles et les évolutions du métier telles que la diversification des missions. Pour nombre d'enseignants, les attentes de gratifications jugées légitimes ne sont pas satisfaites et ce décalage nourrit la désaffection pour le métier.

8 Une troisième spécificité inhérente aux conditions d'affectation des professeurs débutants intervient dans ce processus. En effet, les premières années de la carrière se traduisent par une prise de fonction sur des postes et dans des écoles ou établissements généralement non choisis et qui ont souvent pour caractéristique de relever de l'éducation prioritaire ou de zones défavorisées, au sein d'académies dites déficitaires. Une telle politique d'affectation met les enseignants débutants à l'épreuve, tant sur le plan personnel que professionnel, et contribue à alimenter un fort *turn-over* des équipes.

Les étudiants de licence enquêtés le savent bien, citant le motif de l'affectation imposée parmi les premiers obstacles à devenir enseignant. Cette perspective, s'ajoutant à l'allongement des études pour un concours au résultat toujours incertain, fait monter le « coût d'entrée » dans le métier, au risque de voir les jeunes générations s'en détourner au profit de masters ou de formations offrant plus de perspectives de carrière et de statut.

(...)

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 10

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et **exercer votre esprit critique** sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

« Interdire les écrans » ou « éduquer au numérique » : l'insoutenable alternative

D'après Anne Cordier, in : *The conversation*, 13 mai 2024, 16 : 44

Attention texte tronqué

(...)

Fin avril 2024, la « Commission Écrans », a rendu au président de la République son rapport pour réguler les pratiques numériques des jeunes. Intitulé « Enfants et écrans : À la recherche du Temps perdu », le texte suscite depuis de nombreuses réactions, particulièrement centrées sur la problématique sanitaire. L'application de certaines de ses recommandations, notamment l'interdiction des réseaux sociaux avant 15 ans, apparaît sujet à caution.

Les 29 propositions oscillent entre « interdiction totale des écrans » et nécessité de « mieux former au numérique ». Face aux interrogations suscitées par cette apparente ambivalence, les co-présidents de cette Commission insistent sur la complémentarité de ces propositions qui sont à tenir ensemble. Interdire les écrans et éduquer au numérique : cet « en même temps » est-il effectivement possible ?

*

Les vifs débats autour de la place des écrans dans nos espaces intimes, professionnels et sociaux s'ancrent dans une « société du risque » particulièrement inquiète de son avenir, notamment de sa capacité à faire face aux transformations technologiques. Si on peut reconnaître une accélération de ces préoccupations, celles-ci s'inscrivent dans un mouvement anthropologique connu, celui de la « panique morale ». Ce phénomène des paniques morales exprime une crainte quant à la déstabilisation des valeurs sociétales, et se cristallise autour des usages juvéniles desdits écrans et des conséquences de ces usages sur la santé mentale et sociale des enfants et adolescents, ainsi que sur leur développement cognitif et leur culture générale.

Pourtant une importante et robuste étude américaine, menée sur le long terme auprès de 12000 enfants entre 9 et 12 ans, conclut sans hésitation à l'absence de lien entre temps passé « devant les écrans » et incidence sur les fonctions cérébrales et le bien-être des enfants. Pourtant encore, en France, une enquête longitudinale d'envergure, déployée cette fois auprès de 18000 enfants depuis leur naissance, montre que ce sont des facteurs sociaux qui jouent un rôle prépondérant dans le développement de l'enfant.

*

Malgré ces faits scientifiques, le débat autour de la place desdits écrans dans notre société se polarise, et se caractérise récemment par une ultraradicalisation des postures, ce qui a pour premier effet de porter préjudice à la compréhension de tout un chacun. Au cœur de ce débat, les « écrans ». L'emploi de ce terme générique est en soi problématique, et à l'origine de nombreuses confusions et conclusions hâtives. Les objets techniques qu'il recouvre sont multiples, invisibilisant la diversité et la complexité de leurs usages, du jeu à l'information, en passant par la communication. Distinguer les activités qui ont les écrans pour support a son importance.

*

Le soir de la remise du rapport produit par la « Commission Écrans », le premier ministre Gabriel Attal a enjoint « l'éducation nationale [à] balayer devant sa porte », de façon à cesser en son sein l'usage de « l'écran pour l'écran ». Un tel propos ne manque pas de surprendre. Cette attaque, vécue comme telle par de nombreux enseignants et personnels de direction, est incompréhensible quand on connaît la vivifiante production pédagogique des enseignants en matière d'éducation par le numérique et au numérique. Incompréhensible aussi quand on sait déjà les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs établissements pour faire face à des thématiques complexes comme la protection des données personnelles des mineurs ou encore le phénomène de (cyber-) harcèlement.

*

Tout comme celui d'« écran », le terme « numérique à l'école » ne signifie pas grand-chose. Il tend même, sans jeu de mots, à faire écran à la diversité de situations, de pratiques et de contenus didactiques expérimentés dans les classes. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. En 2020, un rapport, publié par le Centre national d'étude des systèmes scolaires (CNESCO), a fait le point à travers une vaste revue de littérature engagée par des spécialistes du champ, sur les interrelations entre « numérique et apprentissages scolaires ». Sa conclusion soulignait combien le scénario pédagogique prévalait pour le recours aux outils numériques dans la classe. C'est l'alliance entre stratégie d'enseignement et objectifs d'apprentissages qui fait le sens de l'éducation par le/au numérique.

*

Ainsi il paraît absurde de « bannir les écrans des écoles maternelles » – comme le préconise le rapport de la « Commission Écrans » – alors que les programmes scolaires mentionnent, dès la fin de la Grande Section, la capacité attendue des enfants « à utiliser des objets numériques (appareil photo, tablette, ordinateur) ». De plus, les propositions didactiques des enseignants de maternelle témoignent d'un souci d'allier développement de compétences langagières et exploitation de ressources numériques. Une méta-analyse de 19 études scientifiques montre d'ailleurs que le recours à la tablette numérique auprès d'enfants âgés de 2 à 5 ans favorise – à condition qu'ils soient accompagnés d'adultes – l'amélioration de la capacité à résoudre des problèmes, le développement de compétences mathématiques ou encore de vocabulaire.

*

C'est tout au long de la scolarité que les compétences numériques sont pensées dans la classe et développées de façon réfléchie, bénéficiant de l'appui des connaissances scientifiques dans le domaine. La Direction du Numérique pour l'Éducation finance des projets de recherche (« Groupes de Travail Numériques »), qui ont précisément pour mission de produire des travaux destinés non seulement à évaluer les pratiques numériques dans l'enseignement et les apprentissages, mais aussi à soutenir les acteurs – enseignants, personnels de direction et d'encadrement, notamment – dans la mise en œuvre de scénarios efficaces.

Exemple d'un dispositif mettant le numérique au service de l'apprentissage de l'orthographe, la « twictée » (France 3 Paris Île-de-France, avril 2015)

Un de ces groupes de recherche (GTnum EMILIE) inscrit son travail autour du grand triptyque organisateur des apprentissages des langages « Dire, Lire, Écrire » pour favoriser une éducation aux médias et à l'information ancrée dans les réalités éducatives et sociales à destination des élèves de cycles 2 et 3.

Conjointement, face à la menace que constitue incontestablement l'empire des GAFAM sur les libertés individuelles et collectives, le cadre éthique dans lequel se déploient ces usages numériques fait l'objet d'une réflexion partagée par les enseignants et personnels d'encadrement. Ceux-ci sont de plus en plus soucieux d'adopter des usages et des pratiques en cohérence avec le règlement général sur la protection des données (RGPD) mais aussi avec des valeurs – celles des communs numériques – en adéquation avec l'idéal de l'école républicaine.

*

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 11

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et **exercer votre esprit critique** sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

(3) Le défi de l'attractivité et le problème de l'attrition des enseignants dans quatre pays francophones

D'après, Louis LeVasseur, Bernard Wentzel, Vincent Dupriez et Pierre Périer

In : Revue internationale d'éducation de Sèvres, n° 94, décembre 2023 : Enseignant, un métier d'avenir, p. 77-86

(Le cas de la Belgique)

Attention : Texte tronqué

(...)

1 Plusieurs systèmes éducatifs de pays de l'OCDE font face actuellement à une importante baisse de l'attractivité de la profession enseignante et à une augmentation de l'attrition des enseignants. Parmi les causes possibles de ces phénomènes, certaines recherches identifient la complexité croissante du travail enseignant, la détérioration accélérée des conditions de travail, des programmes de formation à l'enseignement qui prépareraient imparfaitement les enseignants aux défis du métier, ou encore des perspectives d'avancement professionnel réduites dans quatre systèmes éducatifs appartenant à la francophonie, soit ceux de la Belgique, de la France, de la Suisse et du Québec ?

2 Le choix de ces quatre cas trouve sa justification dans les nombreuses analyses de sociologues de l'éducation, dont Nathalie Mons (2007), selon qui, depuis les années 1990, les systèmes éducatifs des pays de l'OCDE subiraient l'influence d'un modèle institutionnel transnational arrimé aux principes du *New Public Management* (NPM). S'il en est ainsi, ne peut-on supposer que ces systèmes éducatifs sont aux prises avec des défis communs, à tout le moins convergents, dont celui du décrochage professionnel ?

(...)

12 En Belgique francophone, tout comme dans beaucoup d'autres systèmes éducatifs, des chiffres ont été produits en matière d'attrition professionnelle. Les données étudiées par Delvaux *et al.* (2013) couvrent la totalité des personnels de l'enseignement ayant exercé au moins une journée au cours de la période 2005-2011. Le taux d'attrition professionnelle à cinq ans des néo-enseignants est de 35,6 %. Ces résultats indiscutables méritent une analyse attentive afin de nuancer certaines interprétations hâtives qui circulent dans l'opinion publique.

13 Un premier chiffre est très éclairant. La probabilité de quitter le métier au cours des cinq premières années est de 61 % pour les personnes sans formation pédagogique, c'est-à-dire sans préparation à l'enseignement. Elle n'est que de 21 % pour qui détient un titre pédagogique. Cette différence en fonction des diplômes peut être affinée : parmi les bénéficiaires d'une formation pédagogique, les enseignants du secondaire supérieur, titulaires à la fois d'une formation universitaire dans au moins une discipline à enseigner et d'un titre pédagogique, sont 32 % à quitter le métier dans les cinq ans, tandis que les institutrices et instituteurs primaires font preuve d'une remarquable stabilité professionnelle : ils sont 87 % à poursuivre dans le métier après cinq ans.

14 Contrairement aux personnes non préparées au métier, la grande majorité des personnes qui, dès la formation initiale, ont choisi l'enseignement vont persévérer dans le métier. Cependant, même parmi les diplômés, des différences, d'ampleur modérée, mais statistiquement significatives, apparaissent entre les deux « segments » de l'enseignement secondaire. Les enseignants du « segment de transition »¹ adhèrent à l'univers normatif préparant les élèves aux études supérieures, valorisant la promotion par le mérite et la compétition scolaire, tout en différant la question de l'insertion socio-économique, tandis que les enseignants du « segment de qualification » valorisent davantage la mission de distribution entendue dans une perspective large d'intégration (équiper d'un socle de compétences, préparer à l'instabilité, etc.) et sont plus attentifs à investir dans la construction de sujets non seulement rationnels et épanouis, mais aussi « entrepreneurs » et « travailleurs ».

15 D'autres données disponibles pour la Belgique francophone font apparaître une situation manifeste d'attrition professionnelle qui touche particulièrement les « intérimaires de l'enseignement ». De telles données n'évacuent aucunement, pour les catégories d'enseignants diplômés, la complexification du métier au regard des évolutions culturelles de la société (Dupriez et Mahiat, 2023). Se posent alors les questions, en Belgique comme ailleurs, de l'attractivité, des conditions de travail et de la reconnaissance du métier, mais également celle du sens du métier ou de son évanescence pour tous les enseignants.

16 Nous pouvons y répondre, mais par la bande, grâce aux résultats d'une très large enquête par questionnaire menée en 2019 auprès d'un échantillon de 960 enseignants du secondaire en Belgique francophone (Tay *et al.*, 2021). Cette enquête partait de l'hypothèse d'une indétermination normative caractéristique de la modernité avancée², qui provoque une fragmentation du système éducatif, ainsi qu'une multiplication de conceptions concurrentes des missions éducatives et du travail de socialisation, en fonction du type de sujets à éduquer et des établissements scolaires, que doivent arbitrer localement les enseignants et les équipes éducatives investies à la fois dans des environnements et dans des projets singuliers.

17 Nos résultats révèlent toutefois, sur le plan des missions générales de l'école, la présence d'un imaginaire largement partagé par les enseignants qui semble résulter d'un processus de sédimentation progressive de modèles éducatifs s'inscrivant dans leur environnement immédiat ou provenant de représentations plus anciennes.

¹ En Belgique, l'enseignement général dit de transition prépare les élèves aux études supérieures.

² Dans la modernité avancée, il n'y a plus de système moral ou de valeurs faisant consensus.

C'est ainsi que l'épanouissement personnel, la confiance en soi, l'entrepreneuriat de soi, l'ouverture à la diversité culturelle, le développement de l'intelligence, l'acquisition des connaissances ou encore la formation de l'esprit critique sont perçus par les enseignants comme des orientations à privilégier dans le travail éducatif. La question se pose toutefois du sens d'une adhésion massive à des conceptions éducatives relevant pourtant de registres axiologiques hétérogènes et potentiellement en tension. Cela révèle-t-il une vision cohérente de ce qu'il convient de faire ou, au contraire, une incertitude quant aux finalités et aux priorités à poursuivre ? Les diplômés ayant suivi une formation pédagogique de longue durée seraient-ils mieux préparés à agencer les modèles éducatifs précédents, et surtout, à faire face aux aléas d'un métier de plus en plus complexe ? Cette formation de longue durée leur permet-elle, en somme, de gérer les tensions normatives caractéristiques de la modernité avancée qui se manifestent au sein de l'institution scolaire ?

(...)

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 12

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et **exercer votre esprit critique** sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

(1) L'attractivité des métiers de l'enseignement en France : un objet politique peu exploré par la recherche

D'après, Géraldine Farges et Loïc Szerdahelyi

In : Revue internationale d'éducation de Sèvres, n° 94, décembre 2023 : Enseignant, un métier d'avenir ; p. 69-76

Attention : Texte tronqué

(...)

1 L'attractivité des métiers de l'enseignement figure parmi les thèmes qui reviennent régulièrement dans les débats politiques sur l'éducation en France, comme en témoigne la publication de quatre rapports du Sénat depuis 2012. Cette préoccupation, qui n'est pas nouvelle, s'inscrit dans une problématique internationale de plus large ampleur reflétée par les publications de l'OCDE et de la Commission européenne, où peuvent se lire des inquiétudes sur les manques d'enseignants mais aussi sur les qualifications et les compétences des candidats.

2 Étrangement, cette mise à l'agenda politique d'un problème public ne rencontre qu'un écho lointain dans le monde scientifique francophone. Peu de recherches en éducation utilisent le terme attractivité, ou le placent entre guillemets, signe d'un inconfort à l'usage. Parallèlement, les chercheurs et chercheuses en éducation analysent de plus en plus les motivations préfigurant l'orientation vers l'enseignement, croisant les logiques sociales, scolaires, genrées, professionnelles ou encore migratoires. Les facteurs susceptibles de rendre ce secteur professionnel attractif par rapport à d'autres font aussi l'objet d'une attention particulière. D'autres recherches explorent les causes d'un « malaise enseignant » à travers les difficultés d'exercice du métier, selon un axe interrogeant l'attractivité dans la durée, au plan individuel et collectif.

3 Au regard de ce hiatus entre l'omniprésence du terme attractivité dans le champ politique et son faible usage dans le monde scientifique, nous proposons d'engager la réflexion à travers les expressions le plus souvent mobilisées, associées au registre de la « crise ». Ces aspects sont par ailleurs développés dans l'ouvrage collectif que nous avons coordonné, intitulé *En quête d'enseignants. Regards croisés sur l'attractivité d'un métier*, à paraître au premier trimestre 2024 aux Presses universitaires de Rennes dans la collection « Le sens social ». Ensuite, nous considérons les mesures récemment prises pour faire face à la « crise d'attractivité » et explorons en particulier certains effets du dispositif « Assistants d'éducation en préprofessionnalisation »

(AED Prépro) mis en place en 2019. La dernière partie de l'article est ainsi l'occasion de présenter des résultats de recherche originaux à ce sujet.

4 L'attractivité fait aujourd'hui partie des mots-clés des débats politiques sur l'éducation et la formation des enseignants en France. Cette préoccupation est en partie couplée à ce que certains nomment une « crise de recrutement » : depuis plusieurs années, les candidats et candidates aux métiers de l'enseignement manquent, ou se raréfient, de façon variable suivant les académies, les concours ou les disciplines. Il faut savoir que pour devenir enseignant de façon permanente en France, comme dans six autres systèmes éducatifs européens, un candidat doit réussir un concours de la fonction publique d'État qui, depuis 2010, s'accompagne de l'obligation de détenir un diplôme de master – c'est-à-dire cinq années d'études après le baccalauréat. Lorsque ces conditions sont réunies, un système de régulation nationale affecte ensuite les lauréats sur les postes disponibles dans le second degré alors que dans le premier degré, les affectations se jouent à l'échelle départementale, au sein de l'académie dans laquelle les lauréats ont candidaté.

5 Dans le primaire et le secondaire, les rentrées 2022 et 2023 ont été marquées par des inquiétudes sur le volume des candidatures, en baisse pour tous les concours, ainsi que sur le nombre de postes pourvus, inférieur au nombre de postes ouverts dans certaines académies – pour le premier degré – ou disciplines – pour le second degré. En 2023, les données statistiques des concours externes du certificat d'aptitude au professorat du second degré (Capes) dévoilent par exemple que seule la moitié des candidats inscrits s'est présentée aux épreuves d'admissibilité et que tous les postes ouverts n'ont pas trouvé preneurs : le taux de postes pourvus est ainsi, pour la session 2023, de 75 % en mathématiques (790 admis sur 1 040 postes offerts), de 42 % en allemand (86 admis sur 205 postes offerts) et de seulement 31 % en lettres classiques (41 admis sur 134 postes offerts)². Les récentes réformes de la formation des enseignants, qui ont déplacé les concours du professorat de la première à la seconde année de master, expliquent en partie ces difficultés de recrutement, à tel point que le positionnement des concours durant le parcours de formation est à nouveau discuté, avec de possibles modifications à venir. En dehors de l'enseignement, il faut aussi prendre en compte les besoins de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs d'emploi, dans un contexte de renouvellement démographique et de reprise économique, ce qui peut détourner du professorat certains candidats potentiels.

6 Depuis les années 2000, la dégradation des ratios de candidats par poste s'observe à tous les degrés d'enseignement : dans le premier degré, des académies sont particulièrement touchées, celles de Versailles et de Créteil en premier lieu ; dans le second degré, des disciplines sont dites « en tension » – allemand, anglais, lettres, mathématiques et physique-chimie notamment – quand d'autres demeurent sélectives, par exemple l'éducation physique et sportive (Périer, 2016 ; Szerdahelyi, 2019). Cette attractivité relative dans le primaire et le secondaire, couplée au positionnement des concours en fin de master, influence le profil des lauréats. Non seulement la baisse de la part des étudiants parmi les admis se poursuit en 2022, mais ce recul s'avère particulièrement fort, pour le premier degré, dans les académies de Créteil, de Guadeloupe, de Guyane, de Mayotte et de Versailles. Dans le second degré, si l'on considère les disciplines « en tension », la part des étudiants formés dans les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspe) est supérieure à celle des étudiants hors Inspe aux concours du professorat d'allemand et d'anglais ; elle est inversement favorable aux étudiants hors Inspe en lettres classiques et assez proche dans le cas des mathématiques. Il reste que, d'un point de vue historique, cette situation de « crise » n'est pas inédite. Dans les années 1980, les candidatures manquèrent, de façon spécifique dans le premier degré, en raison des représentations sociales changeantes de ce niveau d'enseignement. À la charnière des années 1950 et 1960, le professorat du second degré fut aussi confronté à « une crise aiguë de recrutement » (Chapoulie, 1987), indissociable d'un contexte démographique et économique marqué par la massification scolaire et la concurrence entre secteurs d'activité.

(...)

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 13

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et **exercer votre esprit critique** sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Les valeurs de l'éducation en France : laïcité et égalité en débat

D'après Pierre Kahn, in : Revue internationale d'éducation de Sèvres ; nn°87 | septembre 2021, Les valeurs dans l'éducation, p. 133-141.

Attention : Texte tronqué

(...)

1 L'école, en France, occupe dans l'imaginaire national une place singulière : elle n'est pas « républicaine » seulement au sens où c'est une institution (parmi d'autres) de la République, mais au sens, plus profond, où elle veut en être le fondement. Elle ne prétend pas être simplement un effet, une émanation ou une traduction institutionnelle particulière du régime républicain, mais sa condition même de possibilité. Ferdinand Buisson le disait déjà en 1903, au congrès du parti radical : le premier devoir d'une République, c'est de faire des républicains. C'est là d'ailleurs un espoir – ou un rêve – aussi vieux que la Révolution elle-même. (...)

2 Mais ce consensus apparent est-il réellement partagé ? Pour répondre à cette question, je partirai de la façon dont les programmes d'enseignement moral et civique de 2015 ont désigné ces valeurs : « la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toutes formes de discriminations » (*BO spécial* n° 6, 25 juin 2015). Or, dans cette énumération, il me semble qu'une distinction doit être faite. Certaines d'entre elles sont en effet non seulement des valeurs à enseigner à l'école, mais aussi, et peut-être plus fondamentalement encore, des valeurs *de* l'école, c'est-à-dire des valeurs dont l'école, dans son organisation même, se réclame. (...)

Les métamorphoses de l'engagement laïque

3 S'il y a un principe de l'école (et de l'État) qui mobilise aujourd'hui l'attention, dans le contexte tragique des attentats perpétrés par des fanatiques religieux, c'est bien le principe de laïcité. Brandi alors volontiers comme une sorte d'évidence axiologique « républicaine », la façon dont il peut être compris a pourtant connu bien des variations dans le temps et peut être aujourd'hui encore sujette à controverse.

4 On sait que l'école est devenue laïque par la loi du 28 mars 1882 (loi Jules Ferry) qui, sans jamais employer le mot « laïcité » ou l'expression « école laïque », remplace « l'instruction morale et religieuse », qui existait depuis la loi Guizot de 1833, par « l'instruction morale et civique ». Cette laïcisation des enseignements fut l'expression d'un combat anticléricale au

cours duquel la République disputait à l'Église son magistère moral et éducatif. De ce fait, la question laïque a eu d'emblée une dimension « doctrinale » ou, si l'on préfère, spirituelle. C'est en ce sens que Jules Ferry précisait que la neutralité confessionnelle impliquée par la loi du 28 mars 1882 ne devait conduire ni à la neutralité philosophique ni à la neutralité politique.

5 Il y aurait ainsi une *éducation laïque*. L'école laïque fut conçue comme le foyer d'où se propage un ensemble de valeurs spécifiques, une vision propre du monde, de l'homme et de la société, que les manuels d'instruction morale et civique diffusent et dont Yves Deloye a montré combien elle s'opposait terme à terme au contenu des manuels catholiques : valeur de la rationalité vs supériorité de la foi ; autonomie individuelle vs primat organique du groupe ; contractualisation des rapports sociaux vs leur naturalisation ; immanence de l'ordre politique vs sa fondation transcendante en Dieu ; conception optimiste de la nature humaine vs sa conception pessimiste (l'homme déchu du péché originel) ; culture du jugement personnel vs dogmatisme de la croyance... (Deloye, 1994). L'école laïque issue de la loi de 1882 s'est voulue l'entrée dans un monde, et non seulement une école d'où l'instruction religieuse avait disparu. (...)

6 Cette conception de la laïcité scolaire est clairement dépendante des conditions historiques qui ont présidé à la naissance de l'école républicaine. En sorte que la disparition de ces conditions semble bien la reléguer dans un passé dépassé. La loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, dont l'Église elle-même a fini (non immédiatement il est vrai) par accepter la légitimité, a apaisé le conflit né de la « guerre des deux France », la France catholique et antirépublicaine et la France laïque et républicaine, dont Émile Poulat a montré qu'elle avait été un fait culturel majeur de la seconde moitié du XIX^e siècle. (...)

7 Toutefois, vers le milieu des années 1980, le décor change à nouveau et la question des valeurs dont la laïcité est porteuse revient, à nouveaux frais, sur le devant de la scène. Ce ressourcement philosophique de la question laïque fut le fait d'un mouvement qu'on peut appeler « néo-républicain », dont Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation nationale de 1984 à 1986, incarna l'expression politique et qui fut intellectuellement porté par des philosophes comme Régis Debray, Catherine Kintzler, Élisabeth Badinter, Charles Coutel ou l'inspecteur général Jacques Muglioni, et par des historiens tels Claude Nicolet, Pierre Nora et Pierre Chaunu. Ce mouvement affiche une volonté de restauration : revenir aux sources de l'école républicaine, à ses yeux taries par la double poussée, née dans les années 1960 et amplifiée par mai 1968, d'une part d'un « éducationnisme » qui tend à faire de l'école davantage un lieu de vie, de socialisation et d'épanouissement des enfants qu'un lieu d'apprentissages, et du maître davantage un animateur qu'un professeur ; d'autre part d'un « pédagogisme » qui fait résider le métier d'enseignant dans la maîtrise des formes de la transmission plutôt que dans celle des contenus de savoirs transmis et qui substitue, selon le mot de Jacques Muglioni, « la manière » à « la matière ».

8 Contre cet « éducationnisme » et ce « pédagogisme », ce qu'il s'agit donc de restaurer, c'est la fonction première de l'école, celle qui la distingue en propre de tout autre lieu éducatif, centre aéré, MJC ou colonie de vacances : à savoir l'instruction. Comme le déclarait J.-P. Chevènement au *Monde* : « l'école a pour but l'instruction, pas l'excursion » (*Le Monde*, 24 avril 1985). Il en résulte que ce retour voulu, ou prétendu, ne se vit pas seulement comme « républicain », mais comme la condition même du maintien dans l'existence de l'institution scolaire. Le discours républicain actuel sur l'école tend ainsi à faire coïncider l'idée d'école républicaine avec le concept général d'école, en identifiant les deux ou en voyant dans la première la réalisation du second.

(...)

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 14

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et **exercer votre esprit critique** sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Métiers en tension : les jeunes peuvent-ils être une réponse ?

D'après Thomas Couppié, Céline Gasquet, in : Céreq Bref 2023/14 (N° 446), pages 1 à 4

Attention : Texte tronqué

(...)

1 Sujet récurrent des politiques publiques, les métiers en tension sont ceux pour lesquels les offres d'emploi émises sur le marché du travail sont supérieures aux demandes exprimées par les personnes cherchant un emploi. (...) C'est alors le signe d'un dysfonctionnement du marché du travail que les politiques publiques cherchent à pallier. Pour cela, l'origine des tensions doit être identifiée. Le décalage entre l'offre et la demande est souvent attribué à un manque de candidats, mais il peut également être de nature plus qualitative, si les profils des candidats ne correspondent pas aux attentes des employeurs, en termes de formation et/ou d'expérience. D'autres facteurs peuvent être identifiés, comme des conditions de travail difficiles rendant le métier peu attractif, une inadéquation territoriale empêchant la rencontre entre offre et demande ou encore l'intensité des embauches.

(...)

3 L'analyse proposée s'intéresse à trois familles de métiers : celles du BTP, de l'hôtellerie-restauration-alimentation (HRA) et de l'informatique. D'une part, elles sont considérées comme en forte, voire très forte tension par la Dares, et d'autre part, les origines des tensions y sont multiples et sensiblement différentes : manque de candidats, problématique de formation, de conditions de travail, etc. Ces familles de métiers ont également été choisies en raison de la place qu'elles occupent dans les parcours des débutants. Réalisée en 2020 auprès des jeunes ayant terminé leurs études en 2017 (Génération 2017), l'enquête du Céreq auprès de la Génération 2017 permet d'observer leur parcours professionnel, et notamment la succession des métiers occupés pendant leur trois premières années de vie active.

4 Les métiers du BTP sont présents dans les parcours des jeunes, qu'il s'agisse de métiers d'ouvriers peu qualifiés ou qualifiés dans le gros œuvre et travaux publics ou dans le second œuvre, de métiers de conducteurs d'engins de chantier, de métiers d'agents de maîtrise ou encore de cadres techniques et d'ingénieurs du BTP. Parmi les jeunes ayant terminé leurs études en 2017 et ayant travaillé au cours des trois années suivantes, 6,5 % ont exercé un métier du BTP, soit environ 43 000 jeunes. On observe une montée en charge tout au long de leurs trois premières années de vie active puisque ces métiers représentent 4,9 % des premiers emplois occupés par les jeunes et 5,4 % des emplois occupés au bout de trois ans,

soit une hausse progressive de la part de ces métiers dans l'emploi des débutants, qui se rapproche de leur poids dans la population totale en emploi (6,6 %). Pour certains jeunes, ils peuvent ainsi constituer des métiers d'ancrage.

1. Les métiers en tension

Depuis 2020, la Dares et Pôle emploi produisent un indicateur synthétique des métiers en tension qui permet de mesurer les tensions pour chaque métier. Il regroupe trois composantes relatives au rapport entre le flux d'offres d'emploi et le flux de demandeurs d'emploi, au taux d'écoulement de la demande d'emploi et à la part des projets de recrutement anticipés comme difficiles par les employeurs.

En plus de cet indicateur synthétique, des indicateurs complémentaires sont calculés afin de mesurer les différents facteurs de tension : l'intensité d'embauches (plus les employeurs recrutent, plus ils ont à rechercher des candidats et à réitérer le processus, effort qui accroît potentiellement les tensions) ; les conditions de travail contraignantes qui peuvent rendre les recrutements plus difficiles ; le manque de main-d'œuvre disponible (recruter auprès d'un grand vivier de demandeurs d'emploi recherchant ce métier est – toutes choses égales par ailleurs – plus facile que dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre) ; le lien entre la spécialité de formation et le métier (un décalage entre les compétences requises par les employeurs et celles dont disposent les personnes en recherche d'emploi peut alimenter les tensions) ; l'inadéquation géographique (la main-d'œuvre disponible et les postes à pourvoir ne sont pas forcément localisés au même endroit).

Les tensions sont repérées au niveau des familles d'emplois occupés par les individus et non au niveau des entreprises et des branches auxquelles elles sont rattachées. Dans le texte, BTP, HRA et informatique renvoient alors systématiquement à la famille de métiers concernée et non au secteur d'activité.

5 Les jeunes sont beaucoup plus nombreux à avoir exercé au cours des trois ans des métiers du domaine de l'HRA, qui regroupe les métiers de bouche (boucher, boulanger, etc.), le travail en cuisine et les métiers de l'hôtellerie et de la restauration (employés et agents de maîtrise, patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants). C'est le cas de 13,7 % des jeunes ayant terminé leurs études en 2017, soit environ 90 000 jeunes. Mais alors que les métiers du BTP exercent un rôle d'ancrage pour une majorité des jeunes qui y entrent, ceux de l'HRA fonctionnent comme des points d'entrée sur le marché du travail pour beaucoup de jeunes débutants qui ne se destinent pas à s'y inscrire durablement. Ainsi, le poids de l'HRA dans l'ensemble des emplois occupés par les jeunes pendant leurs 3 premières années de vie active baisse sensiblement entre le premier et le dernier emploi observé, passant de 10,4 % à 8,8 %. S'il reste plus élevé que pour l'ensemble de la population en emploi (4,5 %), sa baisse continue observée à partir de la mi-2019 laisse présumer, au-delà des trois années observées, davantage de sorties que d'entrées dans ces métiers, et donc un poids qui continue à diminuer.

6 Les métiers de techniciens et d'ingénieurs de l'informatique concernent plus de 27 000 sortants de formation initiale de 2017, soit 4 % de ceux ayant travaillé lors de leurs 3 premières années de vie active. Ils apparaissent, pour leur part, largement ouverts aux jeunes. En effet, on constate à la fois que le poids de ces métiers parmi les emplois occupés par les débutants ne cesse d'augmenter – passant de 3,2 % pour le premier emploi à 3,5 % pour le dernier –, et que ce poids est bien plus conséquent dans l'emploi des jeunes que dans la population totale en emploi (2,2 %).

(...)

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 15

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

« Stable », « avant-gardiste » ou « désengagé » : quel travailleur êtes-vous ?

D'après Natacha Czerwinski, in : Le Point Société, online, publié le 22/05/2024 à 17h00

Attention : Texte tronqué

(...)

« Une France active fragmentée » : tel est l'intitulé du premier baromètre du rapport au travail publié fin avril par le groupe Actual et l'école de management EM Normandie. Fondée sur une enquête conduite auprès de plus de 198 000 personnes, l'étude révèle une nouvelle typologie de travailleurs qui vient bousculer les segmentations classiques et contribue à décrypter les mécanismes à l'œuvre sur le marché du travail. Car, à l'heure actuelle, ceux-ci semblent s'être bien enrayés...

« Quand on écoute les recruteurs et les candidats, on a l'impression que le lien ne se fait pas, souligne Jean Pralong, enseignant-chercheur en gestion des ressources humaines à l'EM Normandie et créateur du baromètre. Il y a comme un manque de points de rencontre entre des gens qui cherchent des candidats et des gens qui cherchent un emploi, alors que logiquement ce devrait être assez fluide. On se rend compte, d'une part, que ce n'est pas parce qu'on publie une annonce qu'on va mécaniquement créer un afflux de candidats. Et, d'autre part, que les catégories socioprofessionnelles utilisées – aujourd'hui, on raisonne par métier, par territoire ou par macro-catégorie – ne sont plus opérationnelles. »

Parmi les « ruraux », quoi de comparable en effet, pointe l'étude, entre l'agriculteur, l'employé d'une PME et le dirigeant relocalisé après la pandémie ? Parmi les « cadres », quels points communs entre le data scientist, le manager dans l'industrie ou le responsable de boutique dans l'habillement ? Quant aux livreurs à vélo, sont-ils des précaires piégés par leur statut, des opportunistes en transition ou des nomades assumés ?

Dans un monde en pleine mutation, de nouvelles lignes découpent la population active et « conditionnent, catalysent ou freinent son accès à un travail satisfaisant », poursuit Jean Pralong, qui a identifié deux axes transversaux et invisibles. D'un côté, l'employabilité – qui désigne les ressources disponibles chez un individu pour accéder à un emploi et le garder – et, de l'autre, la confiance en l'avenir, qui reflète la représentation que l'on peut avoir du futur mais également la capacité à tirer parti des changements. C'est le croisement de ces deux dimensions qui dessine trois grandes familles de travailleurs.

Numériquement parlant, les « stables », qui constituent 45,9 % des actifs, sont les plus importants. Majoritairement en CDI et habitant en zones urbaines, ils sont diplômés au moins d'un bac + 2. Ils se divisent en deux sous-groupes, les stables pessimistes (24,6 %) et les stables optimistes (21,3 %). Le principal critère faisant passer d'optimiste à pessimiste ? L'âge. Selon le baromètre, le point de bascule se situe à 39 ans car approcher la quarantaine « signifie perdre en attractivité pour un employeur potentiel et redouter un lent déclassement ».

« En termes de comportement, il y a une vraie différence entre les stables optimistes et les stables pessimistes, constate Jean Pralong. Car même si ces derniers sont compétents et employables, ils vont être dans des postures d'évitement et d'auto-élimination sur le marché du travail. Ce sont des gens qui sont sensibles à l'échec, qui ne vont, par exemple, pas vouloir envoyer des tonnes de CV parce que les refus vont les fragiliser. Les recruteurs se plaignent également aujourd'hui d'attitudes de ghosting, autrement dit de candidats qui disparaissent entre deux rendez-vous (...). Mais je pense que cela s'explique non pas par de la négligence, mais plutôt par de la peur. »

Deuxième grande famille, les « avant-gardistes », qui représentent 13 % des actifs. Caractérisés par un haut niveau d'employabilité et de confiance, ils sont capables de définir leurs propres règles du jeu. Nombre d'entre eux ont quitté le salariat et sont consultants autoentrepreneurs (...)

Enfin, à l'autre bout du spectre, on trouve les actifs les plus en difficulté, les « désengagés » (12,6 %). Moins qualifiés, plus âgés et moins urbains, ce sont d'anciens salariés des territoires désindustrialisés, mais aussi des habitants de territoires très ruraux. Leurs revenus proviennent d'emplois saisonniers ou précaires, très dépendants des opportunités. Leur comportement est marqué par la résignation et le désengagement.

« Ces catégories sont mouvantes, analyse Jean Pralong. Ainsi, une personne “désengagée” peut être accompagnée, faire une formation et passer dans le groupe des stables. À l'inverse, quelqu'un qui, hier, était stable peut être confronté à la disparition de son entreprise et basculer dans le camp des désengagés parce qu'il est dans l'incapacité de se reclasser rapidement dans son bassin d'emplois... L'actualisation régulière du baromètre – le prochain paraîtra dans six mois – permettra de mesurer les évolutions. »

Si cet outil offre une classification plus fine de la population active, il apporte aussi un éclairage inédit permettant aux entreprises de mieux comprendre – et mieux cibler – les candidats. « En tant que recruteur, il ne faut pas perdre de vue que, si on n'y prend pas garde, on ne va s'intéresser qu'à un quart du marché, les “stables optimistes”, qui sont à la fois compétents et dynamiques sur le marché du travail, insiste l'expert. Or, cette France du salariat se fragmente et se réduit. Il faut donc trouver des leviers pour aller chercher les autres. »

Ainsi, pour les stables pessimistes, qui ont besoin d'être rassurés, rendre les démarches de recrutement plus transparentes peut constituer une piste intéressante (...). Pour les avant-gardistes, qui aspirent à une forme de souplesse et d'autonomie dans leur rapport au travail, l'enjeu est tout autre. Il s'agit de leur proposer un statut qui ne soit pas un frein à leurs ambitions ou à leur souhait de concilier vie personnelle et vie professionnelle.

« L'annonce traditionnelle qui dit : “*Venez travailler 35 heures chez nous pour tel salaire*”, cela ne marche pas pour cette population (...) Les personnes très employables et très confiantes ne cherchent plus un CDI. Elles veulent faire valoir leurs compétences dans des conditions qui les intéressent. Alors peut-être que, demain, il va falloir décorrélérer les compétences du support juridique de la collaboration. » (...) Le spécialiste conclut, « là où les entreprises croient manquer de candidats, ce sont en réalité les candidatures qui manquent ».

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 16

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et **exercer votre esprit critique** sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

La défiance envers la médecine - une injustice épistémique envers les médecins ou envers les patient·es ?

D'après Marie-Lou Reymondon, in : éducation et socialisation, Les cahiers du CERFFE, n° 71, 2024, ; - Varia - Les injustices épistémiques en santé.

Attention : Texte tronqué

(...)

Analyse conceptuelle de l'injustice testimoniale

Miranda Fricker définit l'injustice testimoniale de la façon suivante : « l'injustice testimoniale survient lorsque des préjugés conduisent l'auditeur·rice à accorder un niveau dévalué de crédibilité aux paroles du/de la locuteur·rice » (Fricker 2007, p. 1). Si on analyse cette définition, on peut considérer qu'une situation d'injustice testimoniale doit remplir les deux conditions suivantes : premièrement, la condition de déficit de crédibilité pose que le niveau de crédibilité accordé au témoignage d'un·e locuteur·rice doit être inférieur à ce qui devrait légitimement être attendu ; deuxièmement, la condition de préjugé social pose que les raisons de ce déficit de crédibilité doivent être liées à des préjugés inappropriés sur les propriétés sociales du/de la locuteur·rice.

D'abord, on peut reprocher à cette définition de ne pas intégrer l'asymétrie des rapports sociaux entre locuteur·rice et auditeur·rice. Malgré cela, nous défendons que la conceptualisation de Fricker limite très fortement un usage de l'injustice testimoniale qui s'exercerait des dominé·es sur les dominant·es par la conception restrictive des préjugés sociaux qu'elle offre. Fricker donne ainsi systématiquement des exemples où la personne qui subit l'injustice testimoniale est dominée socialement par la personne qui la lui fait subir (...).

Notons ensuite que cette définition ne précise pas ce que doit être le niveau de crédibilité légitimement attendu : (...). Fricker ne discute pas des critères à partir desquels nous devons juger la crédibilité d'un témoignage, mais note seulement qu'il est immoral et illégitime qu'un jugement de crédibilité intègre des préjugés sociaux.

Il existe de nombreuses situations où les traitements et diagnostics médicaux sont objectivement peu fiables. Notre confiance générale envers la médecine est peut-être trop haute : le manque de rigueur scientifique des tests médicaux et les biais de sélection dans l'analyse de ces tests conduisent à surestimer l'efficacité des interventions médicales (...) et à

sous-estimer leurs effets secondaires nocifs (Stegenga, 2018 ; Drouet et al., 2019). Dans la conception de Fricker, même si la crédibilité accordée au témoignage des médecins est surévaluée par rapport à la fiabilité des traitements et diagnostics dont ils disposent, ces médecins peuvent tout de même subir une injustice testimoniale si cette crédibilité est dévaluée par des préjugés sociaux.

Une telle reformulation de l'injustice testimoniale en deux conditions permet de mieux distinguer celle-ci d'autres types de défiance : certaines situations de défiance satisfont effectivement la première condition - il y a bien déficit de crédibilité par rapport à ce qui est légitimement attendu - sans remplir la seconde condition - il n'y a pas de préjugé social.

Les situations de défiance envers les médecins qui remplissent les deux conditions existent effectivement, comme nous allons le détailler ensuite, mais selon nous elles ne touchent pas la communauté des médecins dans son ensemble, seulement certains individus (...). Les autres situations de défiance des patient·es envers les médecins - c'est-à-dire les situations qui remplissent la première condition sans remplir la seconde ou (...) aucune des deux conditions - devront être analysées avec d'autres outils conceptuels. (...)

Définition du préjugé social

Que signifie, pour un·e médecin, subir un préjugé social de la part de ses patient·es ? Avant de s'intéresser à la conception que propose Fricker du préjugé social, notons déjà que le terme préjugé est une traduction du terme *prejudice* utilisée par Fricker, qu'elle complète parfois par l'expression *identity-prejudice*. La traduction en français de ce terme modifie sa compréhension dans la mesure où le terme *prejudice* peut également renvoyer au préjudice, c'est-à-dire au tort que l'on fait subir à quelqu'un, là où le terme préjugé implique de façon moindre cette notion de tort.

Fricker part de la définition du préjugé social développée par Brown : « une attitude, une émotion ou un comportement négatif à l'égard de membres d'un groupe du fait de leur appartenance à ce groupe » (Brown, 1995, p. 14). Le préjugé serait un biais cognitif conduisant à caractériser les membres d'un groupe par des stéréotypes qui les représentent de façon négative, à avoir envers eux des affects négatifs motivés par ces stéréotypes, et/ou à avoir des comportements discriminatoires qui reflètent ces affects négatifs (Brown, 1995, p. 8).

Tout d'abord, un préjugé repose sur un stéréotype, c'est-à-dire une association mentale largement partagée entre un groupe social et plusieurs attributs. Un stéréotype suppose une généralisation, voire une essentialisation plus ou moins forte d'un groupe social, comme dans les exemples que donne Fricker : « les femmes sont intuitives » (...) (2007, p. 31).

Ensuite, un préjugé est négatif dans ses conséquences, il produit une discrimination ou une stigmatisation de l'individu du fait de son appartenance à un groupe social. Notons que certains stéréotypes sont en apparence positifs, mais produisent en fin de compte des préjudices : c'est le cas de l'association de la féminité à l'intuition ou à la douceur. Malgré une apparence positive, ces jugements sont négatifs puisqu'ils enferment l'individu dans une image limitante et fonctionnent comme une injonction à « rester à sa place » (Le Bail, 2021).

Enfin, Fricker complète cette définition de Brown en ajoutant que cette attitude négative doit reposer sur une erreur de jugement. Elle ajoute cette condition car elle pense que certains stéréotypes peuvent être justes, et qu'ils sont dans ce cas « inévitables et souhaitables » (Fricker, 2007, p. 33). En effet, lorsque nous ne disposons que de peu d'informations sur la personne qui nous parle, nous avons besoin des stéréotypes pour émettre rapidement un jugement de crédibilité ou de moralité. Pour donner l'exemple d'un stéréotype positif qui ne reposerait pas sur une erreur de jugement, Fricker donne justement l'exemple du « bon médecin de famille » : (...) Pour Fricker, ce stéréotype pourrait être « épistémiquement souhaitable » au sens où il conduirait les patient·es à bien attribuer leur confiance - en supposant que le·a médecin soit effectivement fiable.

(...)

Les médecins sont donc eux aussi l'objet de stéréotypes. Mais ceux-ci sont la plupart du temps positifs, et témoignent d'une bonne reconnaissance sociale et d'une autorité épistémique largement partagée.

(...)

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 18

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et **exercer votre esprit critique** sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Pour une culture critique de l'IA

Mathieu Corteel, Ariel Kyrrou et Yann Moulier-Boutang, Multitudes (Cultivons nos intelligences artificielles) 2020/1 n° 78 Pages 51 à 61

Attention : Texte tronqué

(...)

On ne la voit pas. On ne la sent pas. On ne l'entend pas. On ne peut la toucher. Elle n'a aucun goût. Et pourtant elle est partout. L'intelligence artificielle, dont on ne sait guère ce que masque son nom, opère « discrètement ». Dans les usines, les bureaux, les fermes, les hôpitaux, les supermarchés, les laboratoires de recherche, les compteurs électriques, les antennes et lampadaires de nos rues, elle structure nos vies l'air de rien. Pour mieux nous recruter, nous surveiller, nous contrôler, nous conseiller, nous orienter en douceur, elle opère à la chaîne des algorithmes selon des normes et des critères paramétrés. Pour nous permettre de profiter au quotidien des merveilles de l'hypercapitalisme, elle s'intègre à nos décisions individuelles et collectives.

Parcourant les formes itératives des mathématiques, elle se mêle de prédiction au moyen de méthodes statistiques, probabilitaires et d'apprentissage machine (*machine learning*) par le traitement de données massives (*big data*). Elle s'agite dans le monde actuel au-delà des mondes virtuels. À en croire les sociologues Bilel Benbouzid et Dominique Cardon, l'IA dite « connexionniste » semble investir l'ensemble de nos vies : « La prédiction calculée devient aussi, dans la police, l'assurance, la gestion des entreprises, la surveillance, la justice, l'attribution de crédits et certaines politiques publiques, une technologie de plus en plus fréquemment mobilisée pour promettre la modernisation des services tout en installant un nouveau régime d'anticipation des événements. »

Contre la peur, osons connaître les IA !

Faut-il se rebeller contre pareil état de fait, qui s'impose à nos modes de vie sans la moindre délibération démocratique ? Est-il encore possible ou même souhaitable de jeter ces IA invisibles, voire indiscernables, à la poubelle du numérique ? Ne faudrait-il pas, avant de clamer l'urgence et le « danger » qui vient, oser les connaître ? Construire une culture critique de l'IA, qui associerait artistes, écrivains, chercheurs, ingénieurs, mathématiciens, logiciens, penseurs, philosophes, artisans et bien sûr citoyens dans une même dynamique de réflexion, n'est-ce pas là une promesse faite à l'avenir ?

Celle de voir un jour émerger une intelligence collective à partir de l'artifice des IA.

Nous sommes portés à croire en cette potentialité, aussi lointaine semble-t-elle aujourd'hui. Toutefois, l'une des difficultés majeures de cet exercice tient à la pléthore protéiforme des technologies au centre des écosystèmes du capitalisme contemporain. Prenons par exemple l'Hôpital Universitaire de Yonsei, en Corée du Sud, dont l'opérateur SK Telecom fait le modèle de l'hôpital digital. Rien que dans ledit édifice une multitude de technologies fusionnent autour d'opérations médicales et logistiques. Des données massives (*big data*) sont mises en corrélation, le matériel médical est connecté au moyen de l'Internet des objets, des mobiles de connexion 5G assurent la vélocité dans la transmission de l'information, des systèmes de réalités virtuelles et augmentées confèrent une plus ample visibilité aux personnels soignants et des IA s'intègrent çà et là au cœur de ce dispositif High Tech. On comprend bien que pour mieux diagnostiquer les maladies et surtout mieux contrôler et sécuriser l'intégralité de cet édifice futuriste, les IA s'associent à une ribambelle de technologies. Mais pas toujours pour le meilleur... Comme le dit son communiqué de mai 2019, le nouvel hôpital « proposera différents services digitaux aux patients et aux visiteurs : assistant vocal dans la chambre, guidage par réalité virtuelle dans l'hôpital et reconnaissance faciale pour renforcer la sécurité », etc. De la même façon dans l'agriculture, les drones et les engins autonomes pour les champs et les silos, la téléconsultation de vétérinaires, la « gestion » des animaux et des cultures via des puces RFID ou des objets connectés sont indissociables d'un pilotage au moyen des IA. L'agriculture raisonnée carbure à l'intelligence artificielle qui saura singulariser les doses de pesticides au mètre carré près. Dormez tranquilles écologistes, l'IA veille sur votre santé !

Pour en finir avec l'idolâtrie béate du « bourgeois numérique »

La mauvaise nouvelle, donc, c'est qu'il s'avère compliqué de connaître et de critiquer ce nouveau monde des IA, encore en devenir, et inséparable du tout numérique. La bonne nouvelle, c'est que, depuis le numéro 72 de *Multitudes*, où nous nous amusons du crétinisme de ce « Bourgeois numérique » qui se pâme devant les miracles des IA, la servitude volontaire de notre Monsieur Jourdain a été révélée au grand jour.

À l'instar de l'espionnage déclaré *a posteriori* « involontaire » d'Alexa (la boîte vocale intelligente d'Amazon) en mai 2018, chacun connaît désormais le caractère encore peu fiable et plutôt inefficace de bien des IA qu'on nous présente comme de petites déesses. Plus généralement, tout un chacun peut constater que les IA dont nous disposons aujourd'hui sont beaucoup moins performantes que ne le laisse croire l'image médiatique d'une IA omnisciente transcendant les lois de l'esprit. Force est de constater que notre dispositif technologique actuel est constitué uniquement d'« IA faibles », qui s'attèlent à des tâches simples et répétitives de rangement tels que l'Edge Rank de Facebook ou le PageRank de Google. Ces IA ne font en réalité qu'ordonner des pages, des données, etc. selon des critères paramétrés, tout en permettant une extension du domaine du profilage.

On est loin des figures de l'ordinateur/esprit capable de transcender la machine. L'adage qui dit que « l'esprit est au cerveau ce que le programme est au hardware informatique » est aujourd'hui remis en question. On constate d'ailleurs quotidiennement, au contact des IA, que ces dernières ne font que répéter inlassablement la même tâche. Elles modulent, déplacent, hiérarchisent et ordonnent la position de symboles, de données ou de signaux sans que ces derniers n'aient de signification particulière pour l'IA. Les 0 et les 1 que l'ordinateur digital analyse, en effectuant ses opérations, ne sont que des numéros ordinaux, et non des nombres ayant un sens, une intention ou un lien de référence avec le monde. Car, en réalité c'est nous qui nouons ce lien avec le monde, qui dotons les opérations de la machine de références et qui transposons une intention dans les opérations. En d'autres termes, nous sommes les sens et la conscience des machines.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 19

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et **exercer votre esprit critique** sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

« Pour en finir avec l'idolâtrie béate du "bourgeois numérique" »

Mathieu Corteel, Ariel Kyrrou et Yann Moulier-Boutang, Multitudes (Cultivons nos intelligences artificielles) 2020/1 n° 78 Pages 51 à 61

Attention : Texte tronqué

(...)

(...) La mauvaise nouvelle (...) c'est qu'il s'avère compliqué de connaître et de critiquer ce nouveau monde des IA, encore en devenir, et inséparable du tout numérique. La bonne nouvelle, c'est que, depuis le numéro 72 de *Multitudes*, où nous nous amusions du crétinisme de ce « Bourgeois numérique » qui se pâme devant les miracles des IA, la servitude volontaire de notre Monsieur Jourdain a été révélée au grand jour.

À l'instar de l'espionnage déclaré *a posteriori* « involontaire » d'Alexa (la boîte vocale intelligente d'Amazon) en mai 2018, chacun connaît désormais le caractère encore peu fiable et plutôt inefficace de bien des IA qu'on nous présente comme de petites déesses. Plus généralement, tout un chacun peut constater que les IA dont nous disposons aujourd'hui sont beaucoup moins performantes que ne le laisse croire l'image médiatique d'une IA omnisciente transcendant les lois de l'esprit. Force est de constater que notre dispositif technologique actuel est constitué uniquement d'« IA faibles », qui s'attèlent à des tâches simples et répétitives de rangement tels que l'Edge Rank de Facebook ou le PageRank de Google. Ces IA ne font en réalité qu'ordonner des pages, des données, etc. selon des critères paramétrés, tout en permettant une extension du domaine du profilage.

On est loin des figures de l'ordinateur/esprit capable de transcender la machine. L'adage qui dit que « l'esprit est au cerveau ce que le programme est au hardware informatique » est aujourd'hui remis en question. On constate d'ailleurs quotidiennement, au contact des IA, que ces dernières ne font que répéter inlassablement la même tâche. Elles modulent, déplacent, hiérarchisent et ordonnent la position de symboles, de données ou de signaux sans que ces derniers n'aient de signification particulière pour l'IA. Les 0 et les 1 que l'ordinateur digital analyse, en effectuant ses opérations, ne sont que des numéros ordinaux, et non des nombres ayant un sens, une intention ou un lien de référence avec le monde. Car, en réalité c'est nous qui nouons ce lien avec le monde, qui dotons les opérations de la machine de références et qui transposons une intention dans les opérations. En d'autres termes, nous sommes les sens et la conscience des machines.

Pour ne pas tomber dans le piège de la béatitude, il faut donc distinguer la pensée de la computation, se défaire de la métaphore du cerveau/machine et faire preuve de lucidité, en particulier sur ce que coûtent réellement ces outils en termes environnementaux. Luc Julia, pourtant co-créateur du Siri d'Apple et vice-président innovation de Samsung, écrit par exemple, à propos de l'IA de DeepMind, filiale de Google : elle « consomme plus de 440 000 watts par heure juste pour jouer au go, alors que notre cerveau fonctionne avec seulement 20 watts par heure et peut effectuer bien d'autres tâches... La réalité est que les méthodes et algorithmes utilisés en IA sont très différents des raisonnements effectués par les humains, qui utilisent une quantité infime d'énergie et de données. À l'avenir, au lieu de continuer dans la voie du *big data*, il faudrait se tourner vers le *small data*, qui consommerait beaucoup moins d'énergie. »

Même type de gueule de bois à propos de la croyance qui octroie à l'IA la faculté de créer autant d'emplois qu'elle en détruira, selon le dogme de la « destruction créatrice » de l'économiste Joseph Schumpeter. D'un côté, il y a les chiffres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), qui n'en finissent pas de grimper malgré l'indécrottable prudence de l'institution : dans son rapport sur *L'avenir du travail* publié le 25 avril 2019, elle affirme que la robotisation devrait faire disparaître 14 % des emplois d'ici à vingt ans, la France étant « plus exposée que la moyenne, avec 16,4 % de postes menacés et 32,8 % transformés par l'automatisation. » Et de l'autre côté, l'enquête sur « le travail du clic » du sociologue Antonio A. Casilli, socle de son livre *En Attendant les robots*, démontre qu'à supposer qu'il n'y ait pas demain de « chômage technologique », ce serait au prix d'une immense précarisation du travail, partout dans le monde *via* les plateformes comme Amazon Mechanical Turk : « Toutes et tous, les centaines de millions de travailleurs à la demande et de tâcherons du clic, les milliards d'utilisateurs des plateformes de médias sociaux, nous avons ainsi devant nous une longue carrière de dresseurs d'IA. »

Autre constat à faire rougir de honte : les biais statistiques de l'intelligence artificielle. Sur ce terrain, la conférence TED de Joy Buolamwini, doctorante au MIT, femme noire et militante, a largement dépassé depuis sa mise en ligne fin 2018 le million de vues. Elle se déclare « en mission pour stopper une force invisible qui prend de l'ampleur, une force que j'appelle « le regard codé », mon expression pour le biais algorithmique ». Elle dénonce avec acuité la façon dont des « jeux de test » peu variés, mal préparés voire mal intentionnés d'IA (qui reflètent au demeurant le sexisme ou le racisme du grand nombre ou le préjugé de ceux qui sélectionnent consciemment ou inconsciemment les exemples qui nourrissent le *machine learning* utilisé par exemple pour la reconnaissance faciale) alimentent les discriminations, en particulier vis-à-vis des femmes et de la population noire. Soit une critique indispensable, de l'ordre de la culture de l'intelligence artificielle, qui rejoint les travaux d'une autre chercheuse américaine, Kate Crawford, co-fondatrice du *AI Now Institute* à New York, mais aussi les analyses de l'anthropologue Pascal Picq dans son livre *L'intelligence artificielle et les chimpanzés du futur* : « Il existe un danger bien réel : celui des algorithmes qui utilisent les data dans certains domaines. Ainsi du logiciel Compas proposé aux tribunaux américains pour évaluer les risques de récidive des condamnés ou de PredPol, pour la police prédictive. Nous avons l'illusion que ce type d'IA, puisqu'elle repose sur les mathématiques, est une intelligence froide, objective et impartiale. Or elle produit des résultats qui peuvent être faux ou éthiquement réprouvés... Cela veut dire que les machines mettent en exergue nos propres biais, ancrés dans nos représentations culturelles ! L'IA nous enjoint à réfléchir sur nos travers. » Pour peu, bien évidemment, que ceux qui l'utilisent soient conscients de ces risques forts de biais... et veuillent y remédier.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 20

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et **exercer votre esprit critique** sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

« Les chercheurs sont prisonniers d'une course à la publication »

Martin Marchman Andersen, Xavier Landes et Morten Ebbe Juul Nielsen, chercheurs à l'Université de Copenhague (CESEM), Le Monde, 21 janvier 2011.

Attention : Texte tronqué (...)

La pression accrue pour publier des articles se fait au détriment de leur rôle d'enseignant et de leur contribution à la société.

Les bénéfices sociaux attendus du monde académique peuvent être classés en trois catégories : recherche, éducation et contribution à la société. Dès lors, si l'on évalue la situation en sciences humaines et sociales à l'aune de ces critères, un phénomène se fait jour, en Europe comme en Amérique du Nord.

Une pression accrue pour publier des articles (dans des journaux à évaluation anonyme par des pairs) est en train de créer un déséquilibre en direction de la première dimension. Ce déséquilibre n'est pas sans effet sur la détérioration de la situation des enseignants-chercheurs dont les heures travaillées explosent dans un contexte de pression budgétaire et de précarisation des conditions matérielles. Une étude publiée au Royaume-Uni en 2006 révélait des situations de détresse psychologique pires que pour le personnel urgentiste (médecins et infirmières). Pour bien comprendre l'enjeu, il faut garder à l'esprit que les chances d'obtenir un poste permanent au sein d'une université dépendent non seulement du niveau absolu de publications du chercheur, mais surtout relatif (par rapport à ses concurrents). En tant que chercheurs, nous sommes donc incités à publier toujours plus, le référentiel augmentant alors pour tout le monde. Par ailleurs, il faut replacer cette course à l'abîme dans un contexte marqué par d'importantes coupures budgétaires, ce qui rend la compétition d'autant plus vive.

Où est le mal ? Une telle situation n'est-elle pas source d'une saine émulation entre chercheurs ? A y regarder de plus près toutefois, publier n'est pas un bien intrinsèque. Premièrement, pour être utile, une publication doit apporter quelque chose de nouveau. Plus les universitaires sont poussés à publier, plus ils sont tentés de publier n'importe quoi. C'est en suivant cette stratégie que la norme s'accroît pour tout le monde. Deuxièmement, il est nécessaire que ces articles soient lus. A nouveau, plus les chercheurs se plient à l'exercice, moins ils ont le temps de se pencher sur ce que font leurs collègues. Au final, le tableau frise l'absurde : le nombre moyen de lecteurs par article académique varie de moins d'un à quelques-uns.

Pourquoi mettre tant l'accent sur les publications si peu de personnes ont accès à ce savoir ? C'est d'autant plus préoccupant que l'"innovation" en sciences humaines provient du développement et de la discussion d'idées nouvelles. Le monde académique a toujours prétendu incarner une communauté basée sur l'échange de vues différentes et informées. Pourtant, les pratiques ne cessent de s'éloigner de cet idéal. Le constat est implacable : en tant qu'universitaires, nous sommes supposés lire tout ce qui a de la valeur dans notre domaine. Cependant, soyons clairs : c'est devenu impossible. D'importantes contributions et opportunités de produire une meilleure recherche nous échappent en permanence.

Le point mérite d'être répété : les publications ne sont qu'un des bénéfices qu'une société est en droit d'attendre de ses universités. Ils ont également une vocation éducative au travers d'enseignements et d'un suivi pédagogique de qualité. Toutefois, plus le mouvement actuel s'amplifie, plus les chercheurs considèrent l'enseignement comme un fardeau, du temps gaspillé pour leurs recherches et publications. Au Danemark par exemple, les chercheurs les plus réputés sont généralement dispensés de leurs responsabilités pédagogiques.

Quant à la contribution à la société dans son ensemble, pourquoi devrions-nous nous impliquer dans la société civile (...) puisque ces activités n'ont qu'un impact négligeable sur la reconnaissance que nous obtenons de notre institution ou nos chances d'obtenir un poste ?

Plus de coopération

Deux remarques s'imposent. Tout d'abord, la responsabilité des chercheurs en la matière est collective. En tentant de nous extraire de la masse, chacun de nous augmente les standards pour tous. Les décisions dictées par nos intérêts à court terme peuvent se révéler désastreuses à plus longue échéance. Ensuite, que faire ? Une solution serait d'être moins préoccupés, en tant qu'individus, par notre position relative dans l'échelle des publications. Toutefois, se retirer de la compétition revient *de facto* à abandonner la perspective d'un poste décent. En résumé, nous sommes prisonniers d'une course à l'abîme.

Une voie plus prometteuse tient dans une meilleure valorisation institutionnelle des accomplissements autres que les publications. C'est d'autant plus désirable que nombre de bénéfices attendus du secteur académique sont produits par la coopération, et non la compétition. Plus de coopération entre les universitaires serait bénéfique au niveau collectif. Il y aurait moins d'articles, mais de meilleure qualité. A cette fin, il serait peut-être utile de s'éloigner d'une mécompréhension profonde du travail académique mettant en scène un génie isolé qui élabore sa pensée dans des conversations silencieuses avec les textes. La production du savoir académique s'appuie sur l'échange d'idées, qui est mis à mal par cette obsession pour la production d'articles.

Au final, est-il aberrant de considérer qu'un seul article, forgé par le dialogue et l'échange critique, puisse contribuer de manière plus significative à la recherche et à la société dans son ensemble que dix articles lus par une poignée de spécialistes ? Les standards actuels pour l'évaluation des chercheurs n'incitent guère à l'optimisme. Qu'attendons-nous de nos institutions de recherche et d'éducation supérieure ? La question mérite que les acteurs du domaine, des chercheurs aux politiciens, s'y penchent sérieusement, c'est-à-dire en cessant de subir l'évolution actuelle et en adoptant une distance critique à l'égard des divers classements qui pullulent depuis quelques années, pour considérer la panoplie complète des bénéfices que les universitaires sont censés apporter à une société.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 22

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Mondialiser les normes sociales et environnementales (première partie)

Arnaud Zacharie, Mondialiser les normes sociales et environnementales (seconde partie), in : *A l'heure des multinationales, le retard du droit ?* Revue Projet 2016/4 N° 353, pp 43 à 50

Attention : Texte tronqué (...)

En droit international, la protection de l'environnement et des droits de l'homme devrait prévaloir sur le droit commercial. Il n'en est rien. Le recours à l'arbitrage permet même aux multinationales d'attaquer les lois réduisant leurs profits. Plusieurs scénarios leur imposeraient au contraire de respecter les normes sociales et environnementales.

Si jusqu'au milieu des années 1980, le commerce mondial s'expliquait essentiellement par les échanges entre pays, près de 80 % des échanges sont désormais des échanges qui ont lieu entre firmes de biens intermédiaires et entre les maillons d'une même chaîne de production. Dès lors, les décisions de localisation des différents sites de production à travers le monde déterminent la géographie des échanges.

La stratégie des firmes transnationales consiste à décomposer les étapes de la production, localisant chaque maillon de la chaîne de valeur dans les pays où les coûts unitaires sont les plus bas. Ces firmes bénéficient de l'asymétrie entre leurs stratégies mondiales et les capacités de régulation des États. Ce changement d'échelle leur permet de mettre les gouvernements en concurrence pour les inciter à réduire leurs normes sociales et environnementales : « Ou vous acceptez nos conditions, ou nous nous implantons ailleurs. » (...)

Normes de fait vs normes de droit

En principe, la hiérarchie des normes de droit international donne la primauté à celles issues de la Charte internationale des droits de l'homme des Nations unies. L'article 103 en atteste : « En cas de conflit entre les obligations des membres des Nations unies en vertu de la présente Charte et leurs obligations en vertu de tout autre accord international, les premières prévaudront. » Pourtant, dans les faits, le droit international marchand a *de facto* la primauté sur le droit non marchand (la Charte des droits de l'homme et les conventions de protection de l'environnement). L'organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) rend contraignante la liberté de commercer, tout comme les clauses

d'arbitrage incluses dans les accords d'investissement. Mais les droits sociaux de l'Organisation internationale du travail (OIT), les engagements climatiques de la Cop21 ou le droit à la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne disposent pas de la même garantie. D'où une incohérence entre la hiérarchie des normes *de jure* (de droit) et *de facto*.

C'est par exemple le cas des droits de propriété intellectuelle inscrits dans les traités commerciaux : les brevets garantissent les profits des firmes pharmaceutiques, mais peuvent entrer en contradiction avec le droit à la santé lorsqu'ils rendent le prix des médicaments inaccessibles pour les populations pauvres des pays en développement. Le chapitre de l'OMC sur la propriété intellectuelle déboucha rapidement sur des conflits entre les firmes pharmaceutiques et les pays en développement, comme l'Inde et l'Afrique du Sud, qui souhaitaient commercialiser des médicaments génériques auprès des populations pauvres. Des dérogations, obtenues en août 2003 et décembre 2005, permirent aux pays en développement d'imposer aux firmes des licences à bas prix ou d'avoir le droit de fabriquer ou d'importer des versions génériques de médicaments sous brevet, mais seulement en situation de crise sanitaire avérée. Cette avancée fut toutefois contredite par les nouveaux accords bilatéraux signés par les États-Unis avec les pays en développement (Maroc, Chili, Jordanie, Amérique centrale, etc.), qui contiennent un volet plus contraignant que les accords négociés à l'OMC : prolongement de la durée des brevets (déjà fixée à vingt ans par l'accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle) en compensation des délais d'autorisation de mise sur le marché, conservation par le producteur des droits sur les données pendant plusieurs années afin de compliquer la fabrication de génériques, fabrication d'un générique soumise à l'accord du détenteur du brevet.

Le droit commercial entre aussi en tension avec le respect de l'environnement. Certes, les règles de l'OMC permettent aux États d'appliquer des mesures commerciales pour préserver l'environnement. Le cas « crevette-tortue » est à la base d'une jurisprudence permettant « la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux et la préservation des végétaux » ainsi que « la conservation des ressources naturelles ». Mais ces exceptions sont soumises à certaines conditions. Ainsi, après avoir lancé en 2010 un vaste plan de développement de l'énergie solaire, l'Inde a été condamnée à la suite d'une plainte des États-Unis : les entreprises développant le secteur solaire dans le pays devaient acheter en priorité des panneaux et cellules photovoltaïques indiens. Alors que l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris sur le climat nécessite une transition énergétique des pays émergents, les règles du commerce mondial peuvent contrecarrer leur désir de développer des filières complètes d'énergie solaire. De leur côté, les pays industrialisés peuvent, grâce à la délocalisation des usines polluantes dans les pays émergents, se targuer de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre sans modifier leur mode de production et de consommation...

Cette tension est exacerbée par le nouveau champ de négociation du commerce international. Après plusieurs décennies d'accords de libéralisation au sein du Gatt (*General agreement on tariffs and trade*) puis de l'OMC, les tarifs douaniers sont devenus marginaux. Les négociations portent aujourd'hui d'abord sur les barrières non tarifaires, les normes et les réglementations. Les grands accords en cours de négociation ou de ratification – traité transpacifique entre les États-Unis et 11 pays d'Asie, d'Amérique et d'Océanie, traité transatlantique entre les États-Unis et l'Union européenne (UE), traité CETA entre le Canada et l'UE – visent la « convergence réglementaire ». Or les négociateurs sont désormais appelés à trancher dans des domaines qui dépassent de loin leurs compétences spécifiques, tels que les normes sociales, sanitaires ou environnementales, avec le risque de les aborder selon des considérations essentiellement marchandes.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 23

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et **exercer votre esprit critique** sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Mondialiser les normes sociales et environnementales (seconde partie)

Arnaud Zacharie, Mondialiser les normes sociales et environnementales (seconde partie), in : *A l'heure des multinationales, le retard du droit ?* Revue Projet 2016/4 N° 353, pp 43 à 50

Attention : Texte tronqué (...)

Les grands accords en cours de négociation ou de ratification – traité transpacifique entre les États-Unis et 11 pays d'Asie, d'Amérique et d'Océanie, traité transatlantique entre les États-Unis et l'Union européenne (UE), traité CETA entre le Canada et l'UE – visent la « convergence réglementaire ». Or les négociateurs sont désormais appelés à trancher dans des domaines qui dépassent de loin leurs compétences spécifiques, tels que les normes sociales, sanitaires ou environnementales, avec le risque de les aborder selon des considérations essentiellement marchandes.

Des clauses d'arbitrage pro-investisseur

Ces accords de commerce et d'investissement intègrent une clause d'arbitrage, sur le modèle des cours privées (déjà prévues dans quelque 3 000 accords bilatéraux et régionaux). Connue sous son acronyme anglais ISDS (*investor-to-state dispute settlement*), cette clause permet à un investisseur privé de contester devant une cour d'arbitrage un choix démocratique d'un État au motif qu'il affecte ses profits. En principe, le litige est confié à un panel de trois juristes dont les décisions sont sans appel. Les deux principales cours d'arbitrage sont le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements de la Banque mondiale et la Commission des Nations unies pour le droit commercial international. Mais les litiges peuvent aussi être soumis à des cours privées *ad hoc*.

Les règles incorporées dans des accords bilatéraux en matière de protection des investissements le sont en des termes vagues et sujets à interprétation, ce qui donne un pouvoir démesuré à l'arbitrage. Au lieu d'appliquer des règles préexistantes, les cours ont créé elles-mêmes les règles par leur jurisprudence. Or, de plus en plus, ces décisions ont considéré des politiques publiques visant à protéger l'environnement, les droits sociaux ou la santé comme des atteintes à la protection des investissements.

On a vu récemment des firmes contester une augmentation du salaire minimum en Égypte (Veolia), la sortie du nucléaire en Allemagne (Vattenfall), la mention de l'effet néfaste du tabac sur les paquets de cigarettes en Australie et en Uruguay (Philip Morris). TransCanada a même attaqué les États-Unis pour avoir refusé, au nom du climat, la construction de l'oléoduc Keystone XL. « Je ne comprends toujours pas comment les États souverains ont pu accepter le principe même d'un arbitrage en matière d'investissement. (...) Trois personnes privées sont investies du pouvoir d'examiner, sans la moindre

restriction ni procédure d'appel, toutes les actions du gouvernement, toutes les décisions des tribunaux, et toutes les lois et règlements qui émanent du Parlement. » Pour des pays en développement dont les gouvernements cherchent à instaurer des politiques alternatives aux politiques néolibérales de leurs prédécesseurs, la facture peut se révéler salée : 14 milliards de dollars sont revendiqués dans les vingt-quatre cas d'arbitrage à l'encontre de l'Équateur (une amende de plus d'1 milliard a été infligée en 2012 à la suite d'une plainte d'Occidental Petroleum), représentant 41 % du budget de l'État !

Alors que les litiges entre États et investisseurs concernent souvent des enjeux de politiques et de droit publics, la clause *investor-to-state dispute settlement* fonctionne selon un modèle imaginé pour résoudre des différends entre acteurs privés : c'est l'interprétation par les juges des termes du contrat qui prime, sans considération pour l'intérêt général. Et la carrière et les revenus des arbitres sont corrélés au nombre de plaintes déposées par les firmes ! Conçu pour protéger les investisseurs, le mécanisme comporte un biais. Seules les firmes peuvent porter plainte contre les États et choisir le lieu de l'arbitrage. La réforme proposée par la Commission européenne – *via* l'ICS ou *international court system* – répond à certains problèmes mais ne supprime pas ce biais.

L'arbitrage « made in » Bruxelles

Les principales avancées concernent l'indépendance des juges et la possibilité de faire appel. Afin d'éviter les conflits d'intérêts, les arbitres seraient sélectionnés au hasard parmi un *pool* de membres permanents et ne pourraient plus agir en tant que conseils, experts ou témoins dans d'autres cas d'arbitrage. Ils continueraient néanmoins d'être payés en fonction du nombre de litiges (initiés par les firmes) et d'arbitrer dans d'autres mécanismes ISDS. Quant à l'incorporation d'un tribunal d'appel au mécanisme d'arbitrage, aucune précision n'est donnée sur l'échéance de son entrée en vigueur. La Commission affirme que son objectif est la création à terme d'une cour internationale permanente avec des juges indépendants et impartiaux, une option jusqu'ici rejetée par les États-Unis et trop imprécise pour qu'on puisse en mesurer la faisabilité et la portée.

La Commission propose en outre une clause empêchant une firme d'utiliser conjointement l'*international court system* et la voie légale nationale, mais n'obligeant pas à épuiser la voie nationale avant de faire appel à l'ICS. L'incorporation d'un tel système parallèle menace l'application effective et uniforme du droit européen, sans démontrer en quoi un tel mécanisme est nécessaire dans des pays disposant de systèmes judiciaires performants. L'ICS continue de définir vaguement le principe de « traitement juste et équitable » auquel ont droit les investisseurs, le tribunal devant juger si leurs « attentes légitimes » au moment de la ratification du traité ont été ou non frustrées. Les « expropriations indirectes » restent interdites, une formule qui a permis à nombre de juges de considérer comme telles des régulations publiques instaurées au nom de l'intérêt général et du droit international non marchand. S'il est précisé que ces politiques ne peuvent être considérées comme des expropriations indirectes que dans des « circonstances rares », l'appréciation en est laissée au juge.

Par ailleurs, l'ICS n'est accessible qu'aux firmes transnationales (et non aux petites et moyennes entreprises). Leurs droits sont définis largement, mais pas leurs devoirs. Or si le « droit de réguler » est reconnu, ce n'est qu'une vague orientation pour l'interprétation des juges.

Rien ne justifie l'intégration de tels mécanismes dans des traités entre États disposant de systèmes juridiques nationaux développés, et les dérives qu'ils ont engendrées dans les pays en développement nécessiteraient de remettre en cause leur existence dans les accords Nord-Sud. La Cnuccd conseille à ces pays de ne plus adopter de tels traités : « Le droit privé s'applique à des individus privés considérés comme égaux devant la loi, tandis qu'en droit public, ce qui prime est l'intérêt général défendu par des personnes publiques. »
